



Municipalité de Bretigny-sur-Morrens
2022
Rapport de gestion et Comptes

-
Préavis municipal N°1/2023

Ce rapport est présenté au Conseil général,
selon la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), articles 35 et 93^e.

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent rapport s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
Autorités	4
Administration	7
Finances	11
Urbanisme	15
Mobilité et Communication	16
Services industriels	17
Domaines et Forêts	21
Routes	23
Formation	26
Jeunesse et Sport	29
Sécurité	30
Police des constructions	33
Bâtiments	33
Environnement	34
Informatique	35
Manifestations et Sociétés locales	36
Parcs et Promenades	38
Gestion des déchets	39
Affaires sociales	40
Population	43
Conclusion	45

PRÉAMBULE

Message de la Municipalité

2022. Après deux années de crise sanitaire liée au COVID, durant lesquelles nos activités professionnelles et personnelles ont été fortement bousculées, nous entrevoyions 2022 avec un regain d'espoir quant à une reprise *normale* de nos vies. C'était sans compter sur la guerre en Ukraine. En effet, le 24 février 2022, le monde entier est stupéfait d'apprendre que l'armée russe a envahi l'Ukraine et que plusieurs villes ont été bombardées. Prévues pour être courtes, l'offensive qui visait à balayer le gouvernement ukrainien, va se heurter à une résistance inattendue.

Dans un premier temps, les pays européens s'organisent face à l'afflux de réfugiés. En Suisse des structures d'aide d'urgence se mettent en place, un statut de protection S, dont les personnes en provenance de l'Ukraine peuvent bénéficier, est activé par la Confédération. Les privés se mobilisent également pour accueillir chez eux des réfugiés. Les mois passent, la guerre se poursuit et nous découvrons petit à petit ses conséquences sur l'économie mondiale : hausse vertigineuse des prix des carburants et de l'énergie, approvisionnements alimentaires menacés, et risques de pénurie en gaz et en électricité

face aux avertissements proférés par le président russe de couper entièrement la fourniture de l'Union européenne. Un sentiment d'incertitude s'installe sur toute l'Europe et les scénarios pour parer à ces éventualités s'enchaînent.

Face à cette actualité géopolitique, la levée de toutes les mesures sanitaires annoncées par la Confédération le 1^{er} avril 2022 passe pour ainsi dire inaperçue. Ce que nous avions espéré durant des mois paraît désormais désuet en regard de ce qui se passe en Ukraine.

A la crise énergétique viennent s'ajouter les effets du réchauffement climatique. L'été 2022 est en effet le plus chaud jamais enregistré en Europe, avec une période de juin à août marquée par plusieurs canicules et une grave sécheresse. La Suisse n'est pas épargnée et notre Canton déclenche par deux fois le plan canicule.

Passé cette période estivale, il faut à nouveau faire face à la réalité et aux risques possibles de pénurie en gaz et en électricité. Un appel national à la sobriété énergétique est lancé, les approvisionnements pour l'hiver n'étant pas assurés. L'année 2022 a sans nul doute marqué un tournant à bien des niveaux dans la prise de conscience du réchauffement climatique et de la limite des ressources énergétiques.

C'est donc au gré de l'actualité et dans ce contexte marqué par l'incertitude que notre Municipalité a assuré le bon fonctionnement de notre Commune. A notre échelle, nous avons dû faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine et nous préparer aux risques possibles de pénurie en gaz et en électricité. Le plan d'intentions de la Municipalité établi avec optimisme en début d'année a quelque peu été revu à la baisse, l'état des finances communales s'avérant moins positif au moment de la



Drapeau ukrainien flottant dans un village après le retrait des troupes russes le 24 septembre 2022 ©Anadolu Agency via AFP, publiée le 02.10.2022 dans l'Express

préparation du budget 2023. Néanmoins et malgré le surcroît de tâches lié à la situation géopolitique et à ses conséquences économiques, la Municipalité a su garder le cap et mener à bien la gestion courante de la Commune, ainsi que certains projets déjà initiés en 2021.

Par ailleurs, la fin d'année aura été marquée par la démission de Mme Stéphanie

Roche, sa fonction de municipale n'étant plus compatible avec sa vie privée et professionnelle. C'est avec regret et compréhension que les autres membres de la Municipalité ont accueilli la nouvelle et lui ont exprimé leur reconnaissance pour son travail et son investissement depuis son entrée en fonction.

2022 aura donc été une année pleine de bouleversements et c'est avec un certain soulagement que nous avons tourné la page sur cette année. Nous vous laissons donc découvrir les faits marquants pour notre Commune en 2022 et vous souhaitons une bonne lecture !

AUTORITÉS

Conseil général

Le Conseil général a siégé à trois reprises en 2022, soit les 15 juin, 5 octobre et 7 décembre. C'est avec plaisir que l'assemblée a retrouvé son lieu de séance habituel à Bre-tigny-sur-Morrens et que lors de la dernière assemblée de l'année, le traditionnel apéritif a pu être servi après sept reports en raison des mesures sanitaires liées au COVID. Les membres du bureau du Conseil, désignés pour la législature 2021-2026, sont restés identiques cette année, comme le montre le tableau ci-contre.

Effectif Avec 80 membres au 31 décembre 2022, notre législatif demeure l'un des plus grands conseils du district. Nous pouvons également nous targuer d'une excellente participation, puisque celle-ci a oscillé entre 58 et 65 personnes en 2022.

Préavis Quatre préavis, présentés par la Municipalité, ont été acceptés par les membres du Conseil général. Leur nombre restreint pour l'année 2023 s'explique par le fait qu'un certain nombre de projets ont été reportés, en raison notamment de la situation préoccupante des comptes dès le 2^e semestre (voir chapitre Finances). Pour cette même raison, le budget

BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL 2021-2026

Président	Arnold Ottonin
Vice-président	Christophe Uldry
Secrétaire	Anne-Claire Tharin-Racine
Secrétaire suppléante	Nathalie Lüthi
Scrutateurs	Yves Roure Loris Ramuz
Suppléant·e·s	Esther Bagazzi Denis Pidoux

2023 présenté au Conseil général en décembre s'est révélé très prudent, seules les dépenses indispensables ayant été prises en compte.

Informations de la Municipalité Les séances du Conseil général sont aussi l'occasion pour la Municipalité de communiquer les informations liées aux dossiers qu'elle traite, ainsi que toutes les actualités pertinentes pour les membres et la population. Assister aux séances du Conseil général est donc non seulement un moyen de participer à la vie politique de notre village, mais également une manière de savoir ce qui s'y passe !

Séance du 15 juin 2022

- Préavis 01/2022
Gestion et comptes 2021
- Préavis 02/2022
Règlement communal concernant l'utilisation de caméras de vidéosurveillance dissuasive

58
membres
présents

Séance du 5 octobre 2022

- Préavis 03/2022
Arrêté d'imposition 2023

65
membres
présents

Séance du 7 décembre 2022

- Préavis 04/2022
Budget 2023

63
membres
présents

Bureau de vote Durant l'année 2022, le bureau du Conseil général s'est également réuni à trois reprises, les 13 février, 15 mai et 25 septembre 2022 pour le dépouillement de votations fédérales, ainsi que deux fois pour les deux tours des élections cantonales du Grand Conseil et du Conseil d'Etat les 20 mars et 10 avril 2022. Nous profitons de l'occasion pour remercier les membres du bureau de vote pour tout le travail effectué durant ces journées de votations/élections.

Municipalité

Plan de législature 2021-2026 Comme prévu en début de législature et après un peu plus de six mois d'entrée en fonction, la nouvelle Municipalité s'est réunie le 16 février 2022, afin de définir les grandes lignes qu'elle s'est fixées pour son action durant les cinq années à venir. Elle s'est ainsi accordée sur une série d'objectifs et de principes généraux permettant de donner une vision et un cadre de réflexion pour l'élaboration d'un programme de législature 2021-2026, présentant sept axes de travail prioritaires :

- Aménager et améliorer les infrastructures ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti ;
- Définir et mettre en place une politique de développement durable ;
- Garantir la sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal ;
- Encourager l'efficacité de l'administration et poursuivre la politique communale en matière de communication ;
- Maintenir et développer les liens sociaux ;
- Garantir le bon fonctionnement des finances communales.

Il va de soi que certains de ces axes auront un impact au-delà de la présente législature. Toutefois, ils permettent à la Municipalité actuelle de prioriser son action en tenant compte du contexte et des moyens à disposition.

Véritable « carnet de route » pour les membres de la Municipalité durant cette législature, ceux-ci restent toutefois conscients que les objectifs y figurant ne pourront pas nécessairement tous être atteints. Des circonstances ou éléments inconnus pourront en effet conduire à des changements ou amener à des actions qui n'ont pas été identifiées à ce jour.

Il est également important de rappeler que tout investissement initié par la Municipalité sera soumis à l'approbation du Conseil général, par le biais du budget ou d'un préavis municipal.

La Municipalité entend donc poursuivre l'amélioration de la qualité de vie à Bretigny-sur-Morrens, en rassemblant la population, les élus et le personnel communal autour de ce programme qui se veut réaliste et dynamique.

Présenté lors du Conseil général du mois de juin, le plan de législature 2021-2026 est disponible sur le site internet de la Commune.



www.bretigny.ch/municipalite-2021-2026

Séances de Municipalité Durant l'année 2022, la Municipalité s'est réunie 41 fois en séances hebdomadaires. Après deux années de gestion de la crise sanitaire, ses membres ont,

41
séances de
Municipalité

19h30
horaires
des séances

1h30
durée
moyenne
des séances

entre autres, dû faire face en 2023 aux répercussions de la guerre en Ukraine et aux incertitudes liées à l'approvisionnement en énergie de notre pays. L'organisation de l'accueil potentiel de réfugiés, la mise en place de mesures visant à réduire la consommation en électricité et en gaz, puis l'élaboration de plans d'urgence et de continuité en cas de coupures d'approvisionnement ont été autant de tâches qui sont venues s'ajouter à celles courantes de la Municipalité.

Représentations Les autorités fédérales ayant levé toutes les mesures sanitaires liées au COVID au printemps 2022, notre Municipalité a donc poursuivi son travail de représentation dans bon nombres d'assemblées, séances et autres événements régionaux.

A noter plus particulièrement, au niveau cantonal, la journée de l'Union des Communes vaudoises qui a eu lieu le 11 juin 2022, la visite du district de l'Union des Communes vaudoises le 1^{er} septembre 2022, ainsi que toutes les séances supplémentaires liées à la gestion de la crise énergétique découlant de la guerre en Ukraine.

Visites du préfet Cette année, notre Commune a reçu à deux reprises le Préfet pour sa visite annuelle. En effet, selon le calendrier préfectoral, la visite 2021 s'est déroulée le mardi 8 février 2022 et la visite 2022 a eu lieu le 13 décembre 2022.

2
visites du
Préfet

Ayant pour buts de contrôler le bon fonctionnement de notre Commune, tant d'un point de vue administratif que de la collaboration au niveau de la Municipalité, ainsi qu'entre les élus et les employés, cette entrevue est également un moyen de relever les problèmes que notre exécutif pourrait rencontrer dans la conduite de certains dossiers ou dans ses rapports avec les services cantonaux.

Ces visites sont aussi l'occasion d'échanger avec les membres des exécutifs et le personnel administratif d'autres Communes, puisqu'à l'issue de la séance, un repas est généralement organisé par l'une ou l'autre des Communes ayant reçu la visite du Préfet le même jour. Nous avons ainsi eu l'occasion de partager ces moments avec les Communes de Villars-le-Terroir en février et Mex en décembre.

Démission C'est avec regret que la Municipalité a pris connaissance de la démission de Mme Stéphanie Roche de sa fonction de conseillère municipale, le 24 novembre 2022, avec effet immédiat. Presqu'une année et demie après son entrée au sein de l'exécutif, ce mandat était en effet devenu difficilement conciliable avec sa vie familiale et professionnelle.

Depuis le mois de juillet 2021, Mme Roche avait à sa charge les dicastères des Affaires sociales,

la Gestion des déchets, la Population et les Eglises. La Municipalité réitère ici les remerciements qui lui ont été adressés pour tout le travail effectué durant ces quelques mois et son engagement dans la conduite de ses dossiers.

Bien que quelque peu déstabilisés par le départ précipité de Mme Roche, les membres restants de la Municipalité ont dû réagir très rapidement, en se répartissant les différents dicastères laissés vacants et en organisant au plus vite une élection complémentaire. Ainsi, la Préfecture et les services de l'Etat ont été avertis dans les plus brefs délais et la date du 12 mars 2023 a été fixée pour l'élection complémentaire à la Municipalité. Jusque-là, les dicastères se répartissent ainsi au sein de la Municipalité (en rouge les dicastères de Mme Roche) :

Répartition provisoire des dicastères de la Municipalité dès la fin du mois de novembre 2022

Markus MOOSER – Syndic

Administration générale
Finances
Urbanisme
Mobilité et Communications
Population
Eglises

Jean-Daniel COCHARD – Vice-Syndic

Services industriels
Routes
Domaines et forêts
Assainissement et service de voirie
Gestion des déchets

Roger AMMANN – Municipal

Formation
Jeunesse et Sport
Culture
Sécurité
Affaires sociales

Maxime MEIER – Municipal

Police des constructions
Bâtiments
Manifestations et sociétés locales
Parcs et promenades

Un poste vacant

Une fois la date de l'élection connue, un appel à la candidature a immédiatement été lancé fin novembre 2022, au moyen des différents canaux de communication usuels (tous ménages, création d'une page internet sur le site communal et notification via l'application OiOiweb). Deux personnes ayant déjà fait part de leur intérêt pour la fonction lors de la séance du Conseil général du mois de décembre, c'est avec un peu plus de sérénité que les membres restants de la Municipalité et le personnel communal ont terminé l'année. Les candidatures devant être enregistrées officiellement entre le 23 et 30 janvier 2023, tout restait donc encore possible à la fin de l'année.

* * *

ADMINISTRATION

Greffe municipale

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Après la gestion de la crise sanitaire, liée au COVID, un surcroît de tâches, occasionné par la guerre en Ukraine et les risques de pénurie énergétique, est venu s'ajouter aux activités courantes de la secrétaire municipale. Comme déjà évoqué plus haut, l'Etat a en effet édicté des mesures à mettre en place, que ce soit au niveau de l'accueil des réfugiés ukrainiens ou dans la gestion de la crise énergétique, avec pour conséquences l'élaboration d'un nombre considérable de documents. Tout comme dans le cadre de la pandémie, les Communes sont en première ligne pour la mise en application des différentes mesures et notamment la communication à la population.

Lors du déclenchement de la guerre en Ukraine et face à l'arrivée massive des réfugiés ukrainiens au printemps, il a ainsi été demandé aux Communes de :

- Répertoire les personnes souhaitant accueillir des réfugiés et les aiguiller dans leurs démarches ;
- Tenir une liste des réfugiés accueillis sur le territoire communal.

Toutes les dispositions ont été mises en place en collaboration avec la préposée au Contrôle des habitants.

A l'automne, le conflit en Ukraine se durcissant et les menaces de pénurie en gaz et en électricité se faisant de plus en plus réelles, la Confédération a activé son plan OSTRAL (Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise) et différents scénarios ont ainsi été projetés en cas de coupures d'électricité. Dans ce cadre, les collectivités ont été invitées à se

Contacts Très volontiers à disposition de ses citoyennes et citoyens, la Municipalité a néanmoins dû rappeler à diverses reprises que les demandes devaient être adressées par des écrits archivables, ceci afin de garantir un meilleur suivi des dossiers. Le courrier postal ou le courrier électronique à l'administration, sont donc à privilégier par rapport au SMS ou messages WhatsApp qui sont à utiliser parcimonieusement pour les cas d'urgence uniquement.

préparer aux différents scénarios envisagés en établissant un plan de continuité communal, afin de garantir les prestations et activités nécessaires au bon fonctionnement de la Commune. Tous les documents ont été remis à la Préfecture.



Communication Relayant la volonté de transparence et de communication de la Municipalité, la secrétaire municipale a également édité une dizaine de bulletins d'informations au cours de l'année. A noter également que le site internet est régulièrement mis à jour et que plusieurs nouvelles pages ont été créées, toujours dans le but de rendre les informations utiles et nécessaires accessibles au plus grand nombre. A cela s'ajoutent les notifications OiOiweb que tout un chacun peut obtenir en téléchargeant l'application. Nous vous invitons donc à consulter ponctuellement le site de Commune.



www.bretigny.ch

Les premiers mois de l'année ont aussi été l'occasion d'élaborer des documents tels que le Plan de législature 2021-2026 et le Rapport de gestion 2021 sous sa nouvelle forme.

Evènements Parmi ses multiples tâches, la secrétaire municipale a également collaboré activement à l'organisation et la mise en place

d'évènements, tels que la sortie des aînés, l'accueil des nouveaux habitants et des jeunes citoyens ou encore des évènements plus ponctuels comme les formations en réanimation dont il sera question plus loin.

Contrôle des habitants

Population. A fin 2022, notre Commune compte 889 habitants. Durant l'année, la préposée au Contrôle des habitants, a enregistré 61 arrivées, 74 départs, 10 naissances et 4 décès.

Ces dernières années, notre population a connu un accroissement régulier, de l'ordre de 2% par année. L'arrivée de la révision de notre plan d'affectation communal avec l'obligation de redimensionner nos zones à bâtir a poussé certains propriétaires à réaliser des constructions sur leurs terrains, afin d'éviter un dézonage, ce qui a renforcé cette tendance. Il en résulte qu'actuellement, il ne reste qu'un potentiel constructible très faible dans notre Commune et que nous sommes arrivés à une stabilité de notre population qui devrait perdurer dans les années à venir.

La fluctuation devrait donc se limiter aux familles pour lesquelles le départ des enfants n'est pas synonyme de déménagement et aux départs des couples sans enfants, remplacés par des familles. Il semble peu probable que l'un ou l'autre de ces deux cas de figure soit prépondérant et que les fluctuations resteront donc limitées dans les années à venir.

Dans notre rapport de 2018, nous avons fait une analyse de la pyramide des âges au 21 mars 2019, nous permettant de la comparer à celle du 21 mars 2023, moment de la rédaction de ce rapport. Il en résulte les valeurs suivantes :

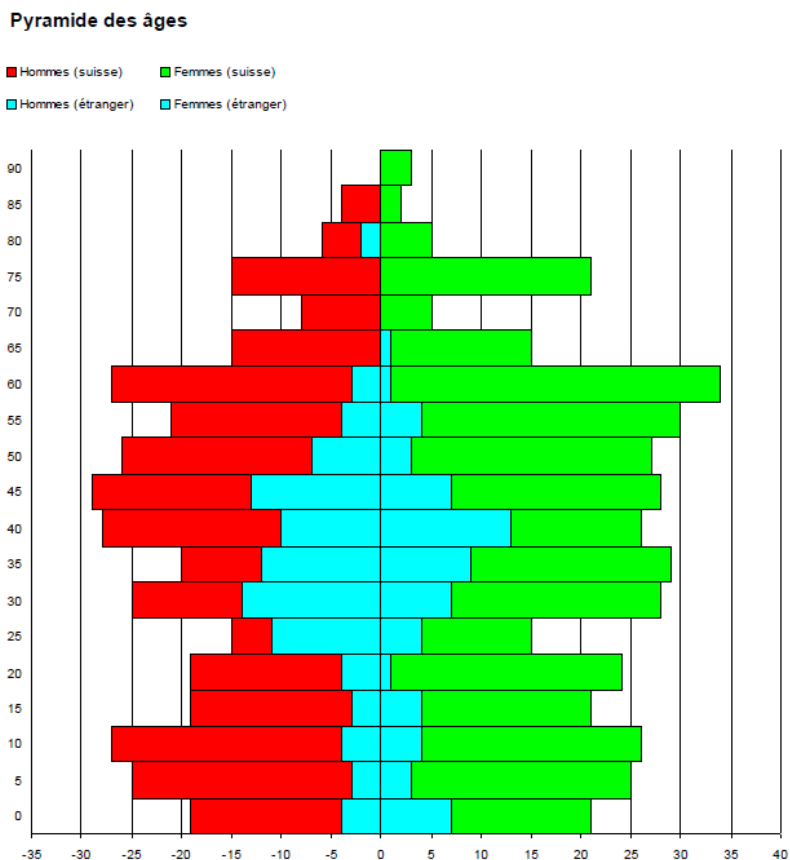
Age	21.03.2019		21.03.2023		Différence
	Nombre habitants	%	Nombre habitants	%	
0-25	232	27.2 %	272	30.6 %	+ 3.4 %
26-60	490	57.4 %	456	51.4 %	- 6.0 %
61-100	132	15.4 %	159	18 %	+ 2.6 %
Total	854	100 %	887	100 %	0 %

Sur les quatre ans séparant ces deux relevés de notre population, l'accroissement n'a été que de 3.9 %, confirmant la tendance à la stabilisation évoquée ci-dessus. Contrairement à la tendance générale, le nombre de jeunes au-dessous de 25 ans a connu un accroissement relativement important de + 3.4 %, ce qui est favorable à long terme, mais représente actuellement un accroissement des coûts liés à l'école. La pyramide des âges montre toutefois que s'il y a eu un pic en 2019, les naissances sont actuellement plutôt à la baisse.

Le nombre d'actifs âgés de 26 à 60 ans est en forte baisse (- 6%) et correspond à la tendance générale observée dans notre pays. Cette diminution sur seulement quatre ans génère des discussions importantes autour des retraites, mais signifie également une baisse notable des revenus fiscaux pour notre Commune.

Les deux points relevés ci-dessus sont également imputables à l'augmentation du nombre de retraités (+ 2.6 %).

Pyramides des âges



Naturalisation. Durant l’année 2022, aucun nouveau dossier ne nous a été transmis par le Service de la population pour le suivi de la procédure de naturalisation au niveau communal. La secrétaire municipale et la préposée au Contrôle des habitants ont procédé à une seule audition visant à compléter le rapport d’enquête en vue du préavis municipal.

En comparaison à 2021 où une augmentation des demandes avait été enregistrée, cette nette baisse peut sans doute être expliquée par le fait d’un retour normal aux activités après la période du COVID. En effet, le confinement de mars 2020 avait probablement permis à bon nombre de personnes de disposer du temps pour entamer ce genre de démarches.

Sur les 14 dossiers transmis au Canton en 2021, 6 avis de naturalisation nous sont parvenus et 8 demandes restent donc en attente d’une décision d’octroi de la nationalité suisse par la Confédération.

Jubilaires. Notre Commune n’a compté aucun nonagénaire cette année. En revanche, 6 habitants de notre Commune ont fêté leur 80 en

2022. La Municipalité a eu le plaisir de reprendre ses traditionnelles visites aux personnes concernées, afin de partager un moment privilégié avec elles et leur remettre un présent.

Votations-Elections Lors de chaque scrutin, la préposée au Contrôle des habitants établit la liste des électeurs de notre Commune et saisit les résultats des votations/élections dans l’application dédiée à cet effet. Elle prépare également le matériel supplémentaire à disposition du bureau de vote le jour du scrutin, pour les personnes qui auraient égaré leur matériel ou qui ne l’auraient pas reçu par courrier postal. Ce travail a donc été réalisé à cinq reprises durant 2022.

A noter que pour les élections cantonales 2022, deux membres de la Municipalité se sont portés candidats au Grand Conseil, ce qui démontre leur engagement tant au niveau communal que cantonal.

Employés communaux

Comme annoncé dans le précédent rapport de gestion, M. Christian Blatti a quitté son poste d'employé communal à fin 2021. Ses activités ont été en partie reprises par M. Julien Altmann, principal employé communal. Toutefois, afin de remplacer ce dernier lors de ses absences ou de ses heures effectuées à la Station d'épuration de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Bassin Supérieur Talent (AET), la Municipalité a décidé d'engager un nouvel auxiliaire, rémunéré à l'heure. Ainsi, depuis le 1^{er} juin 2022, M. Olivier Giddey, vient ponctuellement seconder notre employé communal ou le remplacer durant ses absences. Cela aura notamment permis à M. Altmann de cumuler des semaines de vacances et un congé paternité à la naissance de son deuxième enfant au mois de juin, événement pour lequel nous profitons de réitérer nos félicitations.

Gestion de la Grande salle Par ailleurs, avec la levée de toutes les mesures sanitaires liées

au COVID et la mise en place d'un calendrier de pré-réservation sur le site internet de la Commune (voir chapitre Bâtiments), le nombre de demandes de réservation de la Grande salle a considérablement augmenté pour le second semestre 2022. Afin d'anticiper la hausse des tâches liées à cette gestion, la Municipalité a décidé, au mois de mars 2022, de diffuser une offre d'emploi pour un poste de collaboratrice ou collaborateur technique à 5-10%. Finalement, au terme de plusieurs entretiens, Mme Sylvie Cochard a été engagée pour assurer cette fonction dès le mois de juin 2022.

En plus de la gestion des états des lieux d'entrée et de sortie lors de réservation, une nouvelle répartition des tâches a permis de décharger quelque peu la secrétaire municipale. Ainsi, Mme Cochard s'occupe également en amont de la réception des contrats de location, des éventuelles visites de la salle et de la gestion des nettoyages avec l'entreprise engagée par la Commune.

* * *

La Municipalité saisit l'occasion de ce rapport pour remercier chaleureusement l'ensemble du personnel communal. Le travail effectué et l'investissement de chacune et chacun permettent de garantir le bon fonctionnement de notre Commune.

FINANCES

Préambule

La Municipalité vous a remis les comptes de l'exercice 2022, dont le budget prévoyait des charges à hauteur de CHF 4'242'000.- et des produits s'élevant à CHF 4'065'000.-, soit un excédent de charges de l'ordre de CHF 177'000.-.

Dans les faits, les charges s'élèvent à CHF 4'307'534.29 et les produits à CHF 4'314'812.73. Il en résulte un excédent de produits, soit un bénéfice de CHF 7'278.44 pour l'exercice 2022.

Vous trouverez ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture des comptes 2022.

Comptes

Administration générale

Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
467'493.-	522'000.-	501'369.-

Les frais globaux liés à l'administration générale sont inférieurs de CHF 21'000.- à ceux budgétés.

Quelques écarts sont toutefois à relever en ce qui concerne les indemnités perçues par les autorités qui sont supérieures au budget, des frais administratifs inférieurs malgré l'achat et l'installation de matériel informatique pour l'ensemble de la municipalité et de l'administration (labellisation Cybersafe et mesures liées à la cybersécurité). Certaines charges portées au budget, telles que l'archivage et l'achat d'un programme de gestion de séances n'ont pas été réalisées, afin de préserver le respect du budget global de l'administration en 2022.

Notre participation au déficit des transports publics a augmenté de CHF 9'500.- en comparaison aux frais de 2021 (+ 23%), mais ces derniers restent toutefois inférieurs à ceux budgétés.

Finances

Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
-2'744'039.-	-2'395'000.-	-2'365'096.-

Comme chaque année, ce poste présente les plus importantes variations par rapport au

budget et aux comptes. Toujours en cause, l'estimation des charges et des revenus liés à la perception des impôts qui est très difficile à prévoir, et ceci, malgré le fait que la base des chiffres prévisionnels soit fournie par l'Administration Cantonale des Impôts.

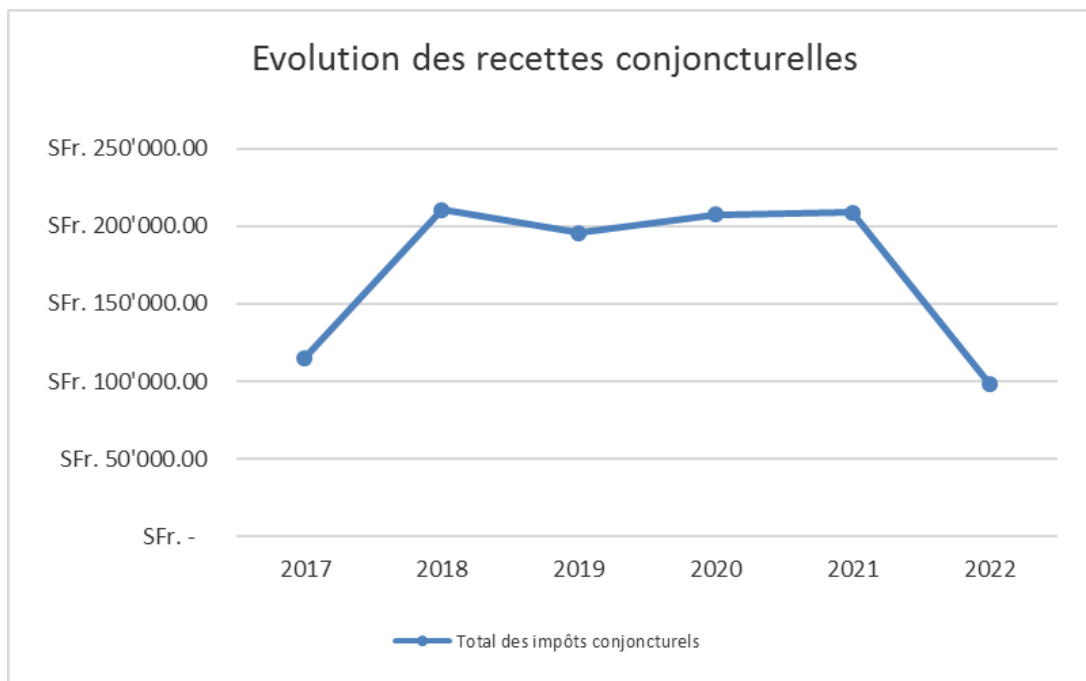
Les recettes « conjoncturelles », principalement liées aux ventes de biens immobiliers, sont toujours aussi imprévisibles et peuvent entraîner de grandes variations tant au niveau des recettes que des charges, du fait qu'elles sont liées à la facture sociale.

Cette année, le revenu net lié au dicastère des finances présente un déficit de revenus de CHF 30'000.- par rapport au montant projeté du budget 2022, mais surtout des revenus inférieurs de CHF 379'000.- par rapport aux comptes 2021.

Charges et revenus sur impôts (comptes 21).

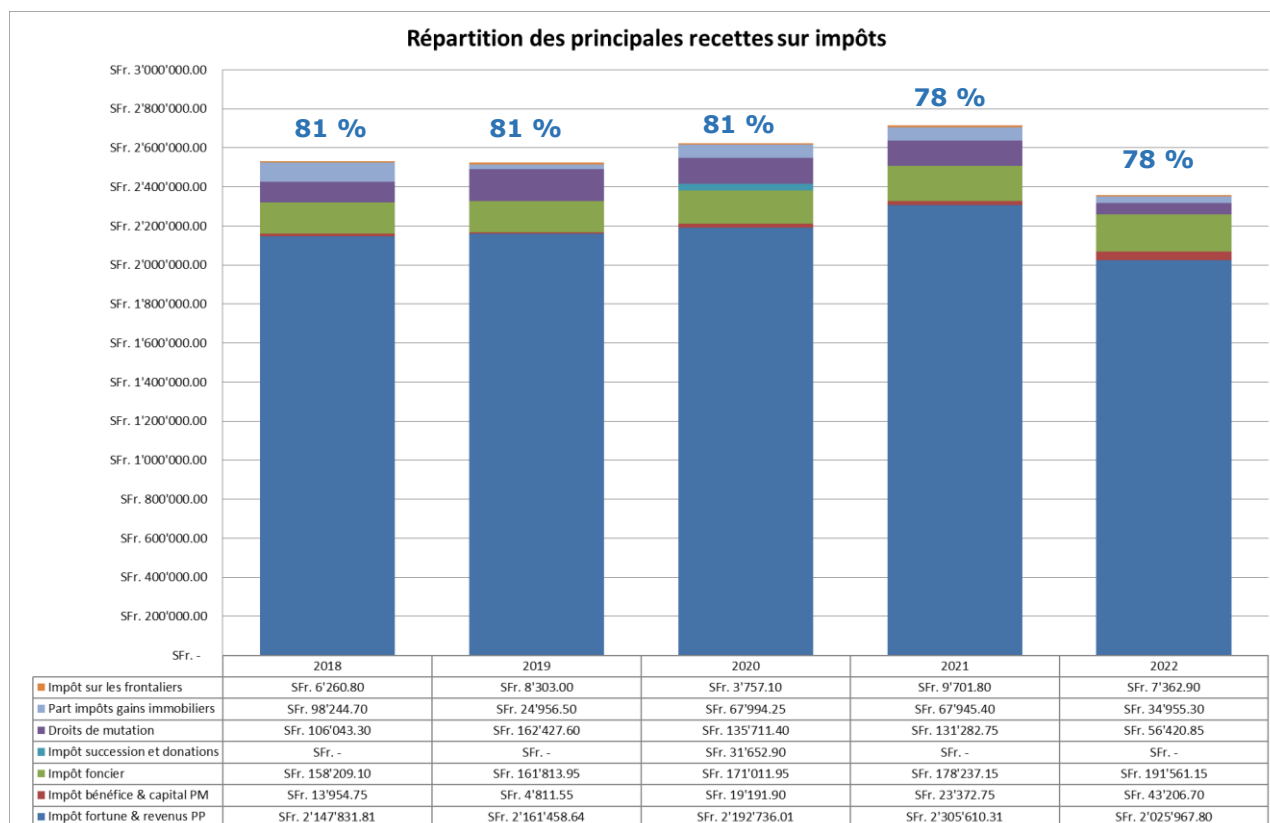
Concernant ce point, les principales variations par rapport au budget résultent de la diminution de CHF 89'000.- des impôts sur le revenu, la fortune et impôt à la source des personnes physiques, de l'augmentation des impôts sur les personnes morales de CHF 53'000.- et de l'impôt foncier pour CHF 17'000.-. En ce qui concerne les impôts dits conjoncturels (droit de mutation et impôt sur les gains immobiliers), ils sont de CHF 89'000.- inférieurs au budget et de CHF 108'000.- inférieurs aux comptes 2021.

Les recettes nettes liées aux impôts sont donc inférieures de CHF 125'000.- par rapport au budget, mais également inférieures de CHF 350'000.- à celles perçues effectivement en 2021.

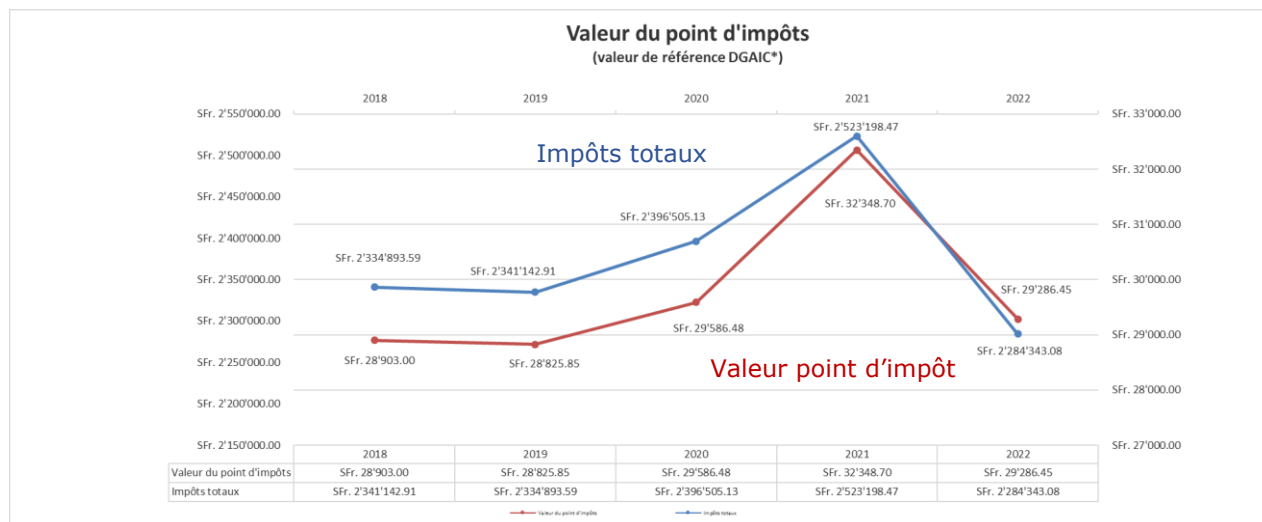


L'année 2021 avait bénéficié, malgré la baisse du taux d'imposition de 3 %, de rentrées fiscales exceptionnelles. Certains contribuables avaient vu leur facture d'impôts grimper lors de leur taxation définitive ou avaient demandé des modifications d'acompte. La valeur du point d'impôt avait par ailleurs été largement supérieure à la moyenne.

Cela ne s'est malheureusement pas réitéré en 2022 et la valeur du point d'impôt s'est stabilisée dans les valeurs moyennes. Les montants touchés via les recettes conjoncturelles (impôt sur les gains immobiliers et droit de mutation) sont également largement inférieurs aux années précédentes. Il faut s'attendre dans les années à venir à des recettes du même ordre de grandeur que celles de 2022 et non de celles perçues en 2021



Pour 2022, la valeur du point d'impôt est de CHF 29'286.- soit 9.47 % de moins qu'en 2021. En comparaison, la valeur moyenne calculée sur les 5 dernières années est de CHF 29'481.-



Service financier et péréquation (comptes 22).

Par rapport au budget 2022, le service financier présente une diminution de la charge nette de CHF 95'000.-. Elle est cependant supérieure de CHF 29'000.- par rapport aux comptes 2021.

Cette variation, par rapport au budget et aux comptes 2021, s'explique essentiellement par un important retour de péréquation résultant du décompte de l'année 2021 (CHF 159'000.-), dont le montant à recevoir, n'avait pas été provisionné dans le budget 2022. Si la valeur du point d'impôt a fait grimper notre participation à l'alimentation du fond, les dépenses liées à la RC444 (glissements de terrains) ont, par le biais des participations du Canton aux dépenses thématiques, contribué grandement à ce montant perçu en retour.

Notre participation à la péréquation 2022, dont seuls les acomptes ont été portés dans les comptes 2022, sera inférieure aux prévisions. Selon les estimations effectuées, la facture finale 2022 permettra également de bénéficier d'un retour de contributions à la péréquation.

Domaines et bâtiments

Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
74'509.-	9'500.-	18'175.-

Ce dicastère présente une augmentation de charges nettes de CHF 9'000.- par rapport au budget 2022 et de CHF 56'000.- par rapport aux comptes 2021, qui s'expliquent principalement par les travaux réalisés en forêts en 2021, suite aux glissements de terrain survenus sur la RC444.

Travaux

Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
518'849.-	366'000.-	322'690.-

Ce dicastère présente une diminution de charges nettes de CHF 196'000.- par rapport au comptes 2021 et de CHF 43'000.- par rapport au budget 2022.

Service de l'urbanisme (comptes 42)

Les coûts imputés en 2022, principalement pour la réalisation du Plan d'affectation communal (PACom), ont été supérieurs de CHF 12'000.- à ceux budgétés.

Routes (comptes 43)

Ce centre de charges présente une diminution de charges de CHF 81'000.- par rapport au budget et une diminution de charges de CHF 246'000.- par rapport aux comptes 2021, qui s'expliquent par les travaux réalisés sur la RC 444 en 2021. Par rapport au budget 2022, les principales variations résultent de frais d'entretien non réalisés et du montant complémentaire de la subvention reçue pour la RC 444.

Ordures ménagères et déchets (comptes 45)

Les coûts nets liés à ce dicastère sont comparables aux comptes 2021 et inférieurs de CHF 26'000.- par rapport au budget 2022.

Le taux de couverture des charges liées à ce dicastère (par le biais des taxes et des rétrocessions) a augmenté.

Instruction publique et cultes

Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
523'594.-	611'500.-	601'618.-

La différence est principalement liée à l'augmentation du nombre d'élèves par rapport à 2021, les coûts par élève étant resté stables (+ CHF 151.- par élève).

Police, défense incendie protection civile

Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
121'721.-	137'000.-	154'961.-

De manière générale, les dépenses liées à ce poste sont conformes aux prévisions. La révision et l'entretien des bornes hydrantes, dont les montants n'avaient pas été portés au budget, expliquent le léger dépassement.

Sécurité sociale

Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
826'394.-	926'000.-	759'002.-

Service social (comptes 71)

Le montant porté au budget 2022 relatif aux frais de l'EFAJE (UAPE, garderie, mamans de jour) et correspondant à leur demande d'acomptes a été surévalué d'environ CHF 45'000.- qui ont été portés en diminution des acomptes versés.

Nous constatons, au vu de la progression de ces coûts que toujours plus d'enfants sont accueillis dans les différentes structures d'accueil de jour. D'une manière générale, la charge financière de ce dicastère augmente encore de CHF 26'000.- par rapport à 2021.

Cette situation a fait l'objet d'un postulat déposé par la Commission des finances lors du Conseil général du mois de décembre, dont il est question plus loin dans ce rapport.

Prévoyance sociale cantonale (comptes 72)

Grâce à un retour de CHF 101'000.- sur notre participation à la cohésion sociale en 2021, les coûts sont en diminution.

Pour rappel, les comptes 2022 ne contiennent que les acomptes versés. Ils sont composés de 2 parties, l'une dépendant de la valeur de notre point d'impôt (participation en nombre de point) et l'autre d'une rétrocession annuelle de 50 % sur nos recettes conjoncturelles (droit de mutation et impôt sur les gains immobiliers).

L'accord Canton-Commune de reprise de charges permet en 2022 de réduire la facture globale de CHF 60 mio et un montant complémentaire de CHF 25 mio a été accordé lors du bouclage des comptes. Cet accord nous permettra de réduire notre participation 2022 de 2.95 points d'impôts. Les recettes conjoncturelles étant également en baisse cette année, notre participation s'en réduira d'autant. Le décompte final largement en notre faveur et non budgété permettra d'améliorer les comptes 2023.

* * *

La Municipalité tient à remercier chaleureusement notre boursière communale, Mme Laurence Fontana, qui cette année encore a contribué efficacement au suivi et à la gestion financière de notre Commune.

URBANISME

Plan d'affectation communal

Comme le montre le schéma ci-dessous, deux étapes ont été franchies cette année au niveau de la révision du Plan d'affectation communal (PACom).

La municipalité, la commission PACom et notre mandataire urbaniste (Team+) ont tenu une séance le 3 octobre 2022 pour passer en revue les études complémentaires réalisées (analyse des dangers naturels, limites forestières, dangers liés aux crues) ainsi que les options prises dans le règlement du PACom et le rapport explicatif relatif à l'aménagement du territoire (rapport art. 47 OAT).

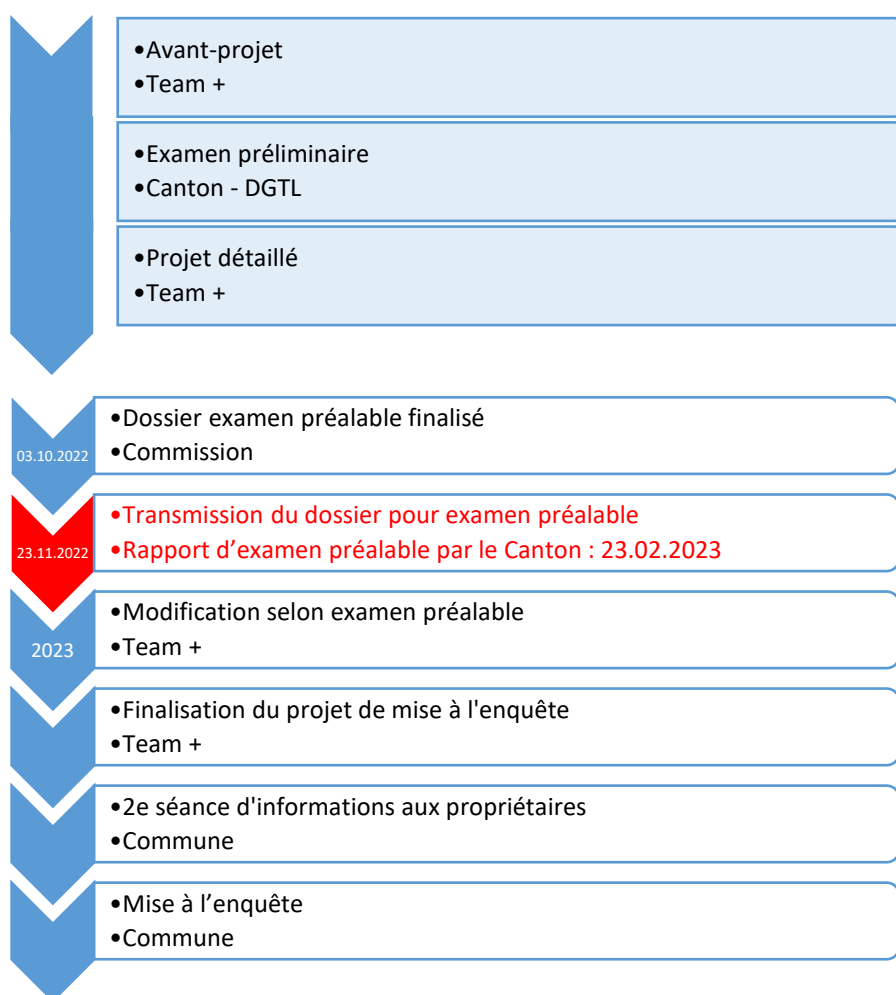
A la suite à cette séance le dossier d'examen a été déposé le 23 novembre 2022 à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour l'examen préalable. Ce second passage aux services cantonaux doit permettre de finaliser notre dossier avant la mise à l'enquête. La DGTL a accusé réception de ce dossier en nous confirmant que leur rapport nous serait remis le 23 février 2023.

Fort de l'expérience faite lors de l'examen préliminaire, nous ne pouvons qu'espérer que ce délai soit tenu, malgré le nombre important de dossiers déposés par les différentes communes.

Dès réception du rapport d'examen préalable, nous apporterons les éventuelles corrections imposées par les services cantonaux pour rendre notre PACom conforme au droit supérieur.

Avant le dépôt de la mise à l'enquête de notre PACom, la Municipalité envisage encore d'organiser une séance d'informations aux propriétaires.

Notre objectif reste le dépôt de la mise à l'enquête dans le courant de l'année 2023.



Lausanne Région



Pour assurer une participation active aux travaux de Lausanne Région, notre Municipalité est représentée dans trois commissions.

Transport Notre participation nous permet d'être informés sur la planification des voies de circulation et des transports publics autour de Lausanne et d'apporter notre vision locale et représentative des petites communes.

Seniors Par le biais de cette commission, nous prenons connaissance des différents services qui apportent un soutien à nos aînés. Cela nous permet également de nous inspirer des actions menées par les communes qui nous entourent. Avec la présentation de « Talents solidaires », nous avons également pu mettre en valeur les possibilités offertes par ProSenectute.

Promotion économique Cette commission a pour objectif de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans la région et d'apporter un appui à celles existantes. Avec l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire communal par notre zone industrielle, la Municipalité reste attentive à toute mesure favorable à celles-ci.

Association Région Gros-de-Vaud (ARGdV)

Comme pour Lausanne région, notre Municipalité a intégré la commission **énergie et environnement**. Cette participation nous permet de mieux connaître la problématique liée aux à ces deux thématiques. Il s'agit notamment d'en tirer profit pour la réalisation de notre plan énergie climat (voir chapitre Environnement).



* * *

MOBILITÉ ET COMMUNICATION

Transports lausannois



Lors de la séance du secteur Ouest, organisée par les Transports publics lausannois (TL) le 21 septembre 2022, différentes informations nous ont été communiquées. Ainsi, le trafic, tant au niveau des transports publics que de la circulation routière, est revenu à la normale cette année, c'est-à-dire à la situation avant COVID.

La ligne 54, reliant Lausanne à Renens en passant par Morrens a subi une forte augmentation au niveau de sa fréquentation, soit 254 %. Cette hausse est d'une part due à l'ouverture du gymnase de Bussigny dans lequel un certain nombre d'élèves domiciliés à Cugy et Morrens se rendent depuis la rentrée d'août et d'autre part aux nouvelles habitudes prises par les utilisateurs qui profitent des nouvelles possibilités ainsi offertes.

En revanche, la ligne 60, passant par Bretigny-sur-Morrens a pour sa part enregistré une légère baisse de sa fréquentation, dont les raisons s'expliquent en partie par les travaux de la RC 501 et le déplacement du terminus à Lausanne, du Flon à Maurice Béjart.

Notre Municipalité a fait part du problème d'affluence des bus circulant en direction de Lausanne en début de matinée la semaine. Toutefois, les solutions proposées, bus supplémentaires ou changement des horaires scolaires, semblent difficiles à mettre en place, puisqu'elles devraient aussi être coordonnées avec les horaires de la ligne 54.

SERVICES INDUSTRIELS

Eau

Analyses En 2022, quatre prélèvements en autocontrôle ont été effectués, selon le programme d'analyses fourni à l'Office de la consommation. Tous se sont révélés conformes aux normes en vigueur.



Pour rappel, les résultats des analyses sont affichés au pilier public de l'administration communale.

Problème de coloration Dans le courant de l'automne, à la suite de différents signalements, mentionnant une coloration de l'eau potable à la sortie de certains robinets, des analyses supplémentaires ont été effectuées, révélant que malgré sa couleur, l'eau était propre à la consommation. Des informations visant à rassurer la population ont été communiquées par le biais d'un tous ménages, du site internet et lors du Conseil général du mois d'octobre.


Cette situation a pu s'expliquer par le fait qu'en raison des conditions météorologiques (sécheresse/précipitations abondantes), notre réseau d'eau potable était alimenté durant une période plus longue qu'à l'ordinaire par la Ville de Lausanne. Or, cette eau est traitée par chloration, contrairement à celle provenant de nos sources, ce qui provoque la dissolution des dépôts de calcaire et de rouille dans les conduites des anciens bâtiments (voir photos ci-dessous), expliquant ainsi la coloration rouge-brunâtre que peut revêtir l'eau à sa sortie du robinet.



Tuyau en fer
(bâtiments
anciens)




Tuyau en PE
(bâtiments
récents)



**Information à la population
de Bretny-sur-Morrens**

Eau du robinet colorée



Situation
A la suite de différentes plaintes mentionnant une coloration de l'eau potable à la sortie du robinet, nous tenons à rassurer la population quant à sa consommation.

En raison des conditions météorologiques (sécheresse/précipitations abondantes), notre réseau d'eau potable est depuis quelque temps alimenté par la Ville de Lausanne. Or, les caractéristiques chimiques de cette eau sont différentes de celle de nos sources et peuvent amener à la dissolution de la couche de calcaire et de rouille dans les conduites de certains bâtiments, expliquant la coloration rouge-brunâtre que peut revêtir l'eau à sa sortie du robinet.

Bien que cette situation soit regrettable, elle ne constitue aucun danger pour la santé et l'eau peut continuer à être consommée normalement.

Analyses
Toutefois, consciente que cela puisse être une source d'inquiétude pour les habitants des bâtiments concernés, des prélèvements ont été effectués par la Ville de Lausanne. Les résultats de ces analyses nous seront communiqués en début de semaine prochaine.

Recommandation
En cas d'eau colorée à la sortie de votre robinet, nous vous conseillons de rincer vos conduites en laissant couler l'eau plusieurs minutes avant sa consommation.

Contact
Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter M. Cochard, municipal, au 079 287 48 42. Des communiqués seront régulièrement publiés sur notre site internet www.bretny.ch, via l'application Oïweb et le pilier public.

LA MUNICIPALITE
Bretny-sur-Morrens, le 29 septembre 2022

Bien que cette situation soit regrettable, elle ne constitue aucun danger pour la santé et l'eau peut continuer à être consommée normalement. Des prélèvements ont néanmoins été effectués par la Ville de Lausanne, afin de mieux cerner la problématique et rassurer la population.

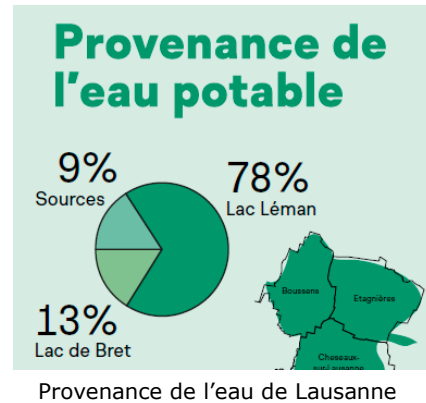
Par la suite, notre réseau n'ayant plus eu besoin d'être alimenté sur une longue période par la Ville de Lausanne, la coloration a tout naturellement disparu d'elle-même.

Eau de Lausanne En 2022, selon le rapport fourni par la Ville de Lausanne, 3'411 échantillons ont été prélevés et 34'401 paramètres ont été analysés par le laboratoire accrédité du Service de l'eau.

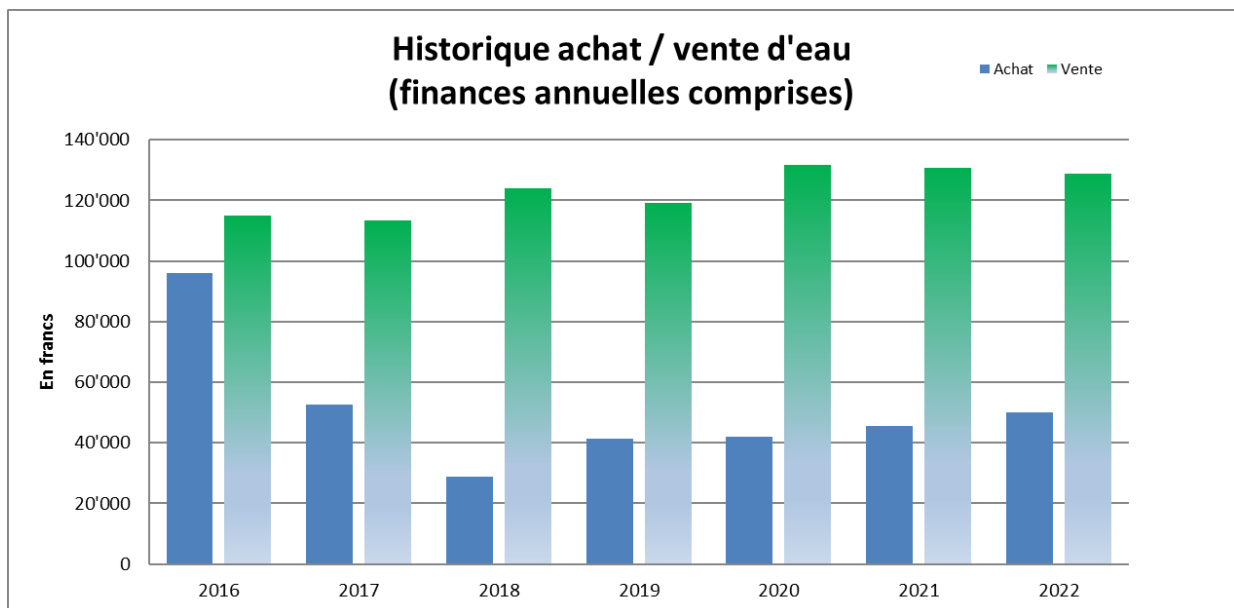
Les analyses microbiologiques et physico-chimiques ont révélé 12 non-conformités mineures, c'est-à-dire sans risque pour la santé. Lors d'un second prélèvement, ces non-conformités n'ont pas été confirmées.

La qualité de l'eau pour les paramètres physico-chimiques a été en tout point conforme aux exigences légales. Des analyses sur les micropolluants (pesticides, médicaments et divers autres composants) ont également été effectuées. Les résultats donnent des valeurs inférieures aux seuils admissibles.

A noter que l'eau distribuée à Bretigny-sur-Morrens par le biais de la Ville de Lausanne provient du réservoir de Vers-chez-les-Blanc, lui-même alimenté par l'eau du Lac Léman, du Lac de Bret et l'eau de sources, selon la répartition ci-contre. Quelle que soit sa provenance, cette eau est désinfectée par une légère chloration.



Pour cette année encore et comme le montre le graphique ci-dessous, l'achat d'eau à la Ville de Lausanne reste stable, malgré la période caniculaire et les intempéries évoqués plus haut, nos sources restent donc très intéressantes pour notre Commune.



Crise énergétique

La guerre en Ukraine avec les risques d'approvisionnement en gaz et en électricité auront fait prendre conscience à beaucoup que l'énergie est précieuse et qu'elle ne peut continuer à être gaspillée. Dans ses communications des 29 août et 28 septembre 2022, le Canton a ainsi demandé aux Communes d'agir/réagir face aux risques de pénurie, par la mise en place d'un plan de continuité en cas de coupures, par des mesures d'économie et en communiquant/sensibilisant la population.



Comment éviter le gaspillage d'énergie ?

Différentes mesures ont alors été immédiatement décidées par la Municipalité :

- Arrêt de l'éclairage du clocher et du tilleul durant la nuit ;
- Remplacement des ampoules de l'éclairage public par du LED ;
- Pas d'illuminations durant les fêtes de fin d'année ;
- Baisse du chauffage dans les bâtiments publics et remplacement de vannes de radiateurs.

L'extinction de l'éclairage public durant la nuit devait encore faire l'objet d'une réflexion au sein de la Municipalité.

Au mois de décembre, de nouvelles communications nous sont parvenues par le Canton et la Confédération, avec notamment l'activation du plan OSTRAL (Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise). Des scénarios de délestage ont ainsi été étudiés à travers tout le pays pour parer à d'éventuelles coupures d'électricité périodiques et par région (4h sans électricité / 8h avec électricité). Pour sa part, le Canton de Vaud s'est basé sur un scénario de délestage pouvant durer jusqu'à 2 semaines.



Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Guide de mise en place d'un PRU
Document à destination des autorités communales

Dans cette optique, les Communes ont été jointes à élaborer leur plan de continuité communal permettant le bon fonctionnement des activités même en cas de coupures et à définir un Point de rencontre d'urgence (PRU), permettant à tout citoyen de s'y rendre pour appeler les services d'urgence dans le cas où tous les autres moyens de communication devaient être inaccessibles.

Au vu des conditions exigées pour la mise en place du Point de rencontre, il a été décidé, d'entente avec la Commune de Cugy, de bénéficier de leur PRU, en conservant néanmoins au sein de l'administration communale, un point d'urgence permettant de passer un appel avec un téléphone satellite.

Fin décembre, les représentants des Communes ont été invités à s'inscrire pour bénéficier d'une formation de base pour l'utilisation de ces appareils de transmission.

Au niveau de l'approvisionnement en eau, la distribution se faisant par gravité depuis nos sources, des mesures supplémentaires n'ont pas été envisagées. En revanche, la station d'épuration s'est dotée d'une nouvelle génératrice permettant la continuité de ses activités en cas de coupures.

Eclairage

Au niveau de l'éclairage public et comme mentionné plus haut, les ampoules d'un certain nombre de candélabres ont été remplacées par un éclairage LED. Cette mesure, impliquant un coût non négligeable, a été échelonnée sur plusieurs mois et devraient se poursuivre en 2023.

A noter également que l'éclairage du terrain de foot, dont les mâts étaient en piteux état comme le montre la photo ci-contre, a été démonté et ne sera pas remplacé.



Association épuration Talent (AET)

La station d'épuration intercommunale (STEP AET) située sur notre territoire est prévue pour une durée de vie de 50 ans. Elle a actuellement 25 ans et répond parfaitement aux normes en vigueur. Il est cependant évident que la durée de vie des installations techniques sont limitées à une vingtaine d'années, raison pour laquelle il a été nécessaire de procéder aux remplacements de divers organes assurant le bon fonctionnement de la STEP. Les coûts induits par ces travaux s'inscrivent dans une planification à long terme et sont en parfaite adéquation avec les prévisions.

Malgré le bon fonctionnement de notre STEP, la commune de Cugy, qui n'était que partiellement reliée à l'AET a décidé de regrouper toutes ses eaux pour les envoyer à la nouvelle STEP d'Echallens, planifiée pour 2027.

Toujours dans l'optique d'une amélioration de la qualité des effluents, l'AET étudie les possibilités de traiter ses eaux usées pour en éliminer les micropolluants. Selon l'importance des coûts engendrés par un tel complément d'installation, cette optimisation sera mise en discussion auprès des communes concernées.

Comme signalé précédemment, l'AET s'est équipée d'une génératrice plus puissante que celle en place pour assurer son fonctionnement au cas où les délestages évoqués au chapitre « crise énergétique » devaient entrer en vigueur. Il est par ailleurs prévu, pour les mêmes raisons de coupure d'électricité, d'étudier la possibilité de mise en place de génératrices aux chambres de refoulement situées aux points où les eaux usées ne peuvent pas être acheminées par gravité à la STEP.

Il est également à signaler que l'employé gérant de la STEP de l'AET partira à la retraite à fin 2023 et qu'il est donc prévu de remettre ce poste au concours en début d'année.

* * *

DOMAINES ET FORETS

Forêts

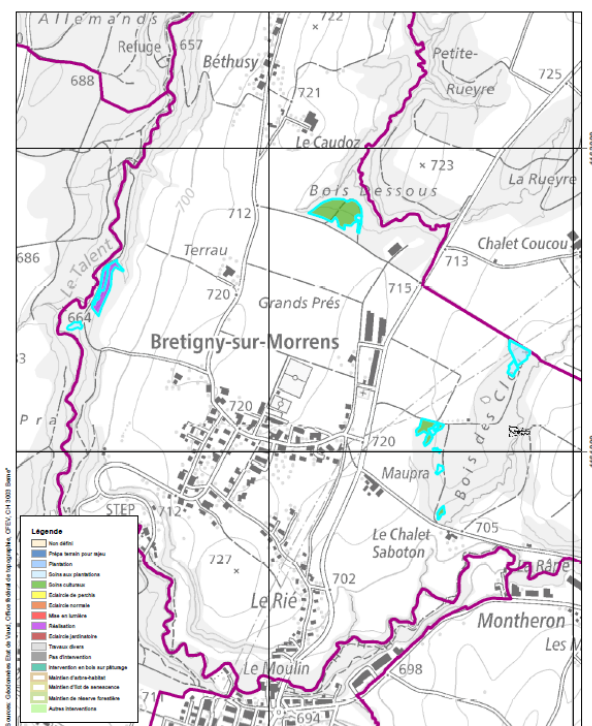


Les chiffres indiqués ci-après sont issus des résultats enregistrés par le forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en

2022. Ils ne correspondent pas toujours avec ceux de la Commune, car les travaux sont parfois organisés de manière groupée par le triage Mèbre-Talent, les coupes sont souvent à cheval sur deux années et la vente de certains produits forestiers prend parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

A noter également que les travaux liés aux glissements de la route de Béthusy ne sont pas traités ici, car les secteurs forestiers touchés sont privés.

Bretigny-sur-Morrens : principaux travaux 2022



Jean-Philippe Crisinel, Route du Talent 14, 1042 Assens jean-philippe.crisinel@vd.ch 079 427 89 73
Echelle : 1:10'000
Date : 03.04.2023

Biodiversité. Les lisières sont étagées et le biotope du Bois des Cloux est suivi par un bureau mandaté par le Canton en raison de la présence du *Lythrum portula* (végétation aquatique très rare). Quant aux castors, ceux-ci sont toujours bien présents dans le Talent sans causer de problèmes.

Exploitation des bois. Il y a eu une grande coupe (152 m³) en janvier 2022 au bas du Chemin de Bellevue. Cette intervention a permis de récolter des derniers résineux avant qu'ils ne soient attaqués par le bostryche présent à proximité et d'éliminer les risques de chute des frênes secs.

67 m³
bois de service

85 m³
bois énergie

Quelques épicéas bostrychés ont été abattus et évacués en juillet. Le volume exploité correspond parfaitement à la possibilité de coupe fixée dans le plan de gestion forestier.

Plantations. Une plantation a été réalisée au printemps sur la coupe du Chemin de Bellevue. Les espèces sont prévues pour résister aux changements climatiques (50 érables planes, 50 noyers communes, 50 ormes de montagne et 50 tilleuls).

Un complément a été effectué à l'automne sur différentes plantations en raison de la sécheresse (35 cerisiers, 60 charmes et 65 érables planes).

360
Arbres plantés

1.4 ha
Jeunes peuplements entretenus

Ces travaux ont été réalisés par le Centre de formation et ont pu bénéficier de subventions couvrant le 69% des frais.

0.2 hectares ont été entretenus et libérés de la ronce.

Soins aux jeunes peuplements. Au total 1.4 hectares de jeunes peuplements ont été entretenus par l'entreprise Clerc & Fils SA.

Les subventions pour les soins à la jeune forêt ont couvert le 92% des frais.

Accueil. Les zones d'accueil ont été sécurisées, comme habituellement. Par l'entretien courant des chemins, les employés de la Commune participent à l'accueil des promeneurs et autres sportifs.

Travaux L'entretien courant des chemins est effectué par la voirie (nettoyage des renvois d'eau notamment). Toutefois, certains travaux plus conséquents nécessitent l'intervention de tiers. Ainsi, le tronçon, situé entre le Moulin et Morrens, a fait l'objet de quelques travaux durant le mois d'octobre 2022, réalisés par le Canton. La suppression du seuil destiné à l'adduction d'eau pour le moulin de Bretigny et le réaménagement de la berge ont ainsi nécessité une fermeture complète du chemin. Pendant cette période, encore propice aux balades en forêts, un itinéraire alternatif a été proposé aux promeneurs.



La commune a également profité du chantier de la route cantonale pour améliorer quelques chemins forestiers et notamment celui du Bois Des-sous.

Hangar à plaquettes Pour 2022, 3'989 m³ de plaquettes ont été vendus. Si le début de l'année a été très froid (une continuité de la fin 2021), les températures à l'automne 2022 ont été très clémentes. Par conséquent, les commandes ont été quasi nulles jusqu'à fin octobre. Les consommations observées sont donc en parfaite corrélation avec les températures.

Les volumes de plaquettes forestières par consommateur en mètre cube sont les suivants : Bretigny-sur-Morrens 50 m³, Cugy 580 m³, Epalinges 364 m³, Froideville 1'191 m³, Le Mont-sur-Lausanne 1'372 m³, le Centre de formation 152 m³, les privés avec les voiries 280 m³ (respectivement 118 m³ et 162 m³).

Afin de supprimer les risques liés à la forte hausse de consommation en cas d'hiver très rigoureux comme celui de 2021-2022, les membres du triage Mèbre-Talent ont décidé d'augmenter la capacité du Hangar de 1'000 m³ avec un prolongement de 15 m. Un dossier de préconsultation a été déposé à la Direction générale du territoire et du logement en fin d'année 2022, avec pour objectif la mise à l'enquête publique en avril 2023. Le dossier de préconsultation est disponible sur demande.

Pour suivre

Nos forêts Mèbre-Talent

www.mebre-talent.ch



* * *

ROUTES

RC 501 – Travaux de réhabilitation

Après une pause hivernale, les travaux de la RC 501, entre Cugy et Bottens, ont repris dès le 1^{er} mars 2022 pour la seconde et dernière partie de réhabilitation. Ainsi, le tronçon situé entre le carrefour d'entrée de notre Commune et la localité de Bottens est resté fermé durant toute cette phase de travaux. La déviation mise en place l'année dernière, via Cugy-Montheron-Froideville-Bottens, a donc repris du service.

Tout comme en 2021, le chemin du Chalet Saboton est lui aussi resté interdit à la circulation, excepté pour les riverains en sens unique depuis Montheron, afin de permettre le passage des bus transports publics lausannois.

En revanche, un accès à la zone industrielle a été garanti par les chemins de Maupras (ouvert à la circulation pour l'occasion) et de la Sibérie.

Déviations, restrictions de circulation, fermetures partielles, complètes, réouvertures ont rythmé les informations routières durant le printemps. C'est donc avec un certain soulagement que nous avons appris que non seulement les travaux se terminaient avec près de quatre mois d'avance, mais que le revêtement final serait aussi posé cette année et non en 2023 comme prévu initialement.

Après une dernière fermeture complète du tronçon dans son entier, entre Cugy et Bottens, du 17 au 20 juin 2022, pour la pose du revêtement absorbant final, la route a définitivement été réouverte à la circulation début juillet. Pour leur part, les bus TL ont continué à transiter par le chemin du Chalet Saboton, comme annoncé initialement aux voyageuses et voyageurs, les horaires annoncés ne pouvant pas être modifiés à court terme.



RC 501 – Pose du revêtement final

Par ailleurs, la fermeture du chemin du Chalet Saboton s'est prolongée jusqu'au mois d'octobre, les ralentisseurs devant être remis en place avant sa réouverture.



Chemin du Chalet Saboton



Routes communales

Travaux d'entretien et de réaménagement

Cette année également, certaines de nos routes communales ont fait l'objet de travaux d'entretien ou de réaménagement.

Ainsi, profitant de l'entreprise encore présente dans le cadre des travaux de la RC 501, le chemin de Maupras a été réaménagé entre les 7 et 10 juin 2022, avec notamment la pose d'un nouveau revêtement à son entrée. La zone de stationnement sous le pylône a également été rendue propre et plus accessible.

A noter que l'enlèvement de la haie de thuyas sur la parcelle privée située en face de cette zone, a considérablement modifié l'aspect esthétique et la visibilité de l'entrée principale de notre Commune.



Réaménagement de l'accès au chemin de Maupras

RC 444

Après les glissements de terrain qui se sont produits en 2021 et qui ont nécessité des travaux de stabilisation des talus et de réfection de la route, la RC 444 a de nouveau été le théâtre d'une inondation cette année. En effet, dans la nuit du 7 au 8 septembre 2022, un violent épisode orageux avec de fortes précipitations a provoqué des coulées de boue sur la route de Béthusy, à la sortie de la localité en direction d'Assens.

Cet incident a nécessité l'intervention en pleine nuit de notre municipal en charge, de l'employé communal, ainsi que de diverses personnes venues apporter leur aide pour évacuer les écoulements et sécuriser les habitations situées en contrebas de la route. Une entreprise a également été mandatée le lendemain, afin de nettoyer la route et les accès aux maisons.

Afin de garantir leur longévité sans entreprendre de travaux trop conséquents, les chemins du Chêne, la rue de la Maison de Ville et la route du Moulin ont également fait l'objet de quelques menus travaux. Ainsi un revêtement a été posé aux endroits nécessitant le colmatage des trous et fissures.



Travaux de colmatage des revêtements routiers - Rue de la Maison de Ville



Coulée de boue à la Route de Béthusy

Zone 30 km/h

Comme annoncé dans notre précédent rapport de gestion, la zone 30 km/h, entrée en vigueur en septembre 2021, devait encore faire l'objet d'une légalisation en 2022. Cette procédure a effectivement démarré en mars avec une visite sur place de représentants de la Direction générale de la mobilité et des routes.

Cette inspection a mis en évidence que plusieurs points devaient encore être modifiés, avant que la zone ne puisse être légalisée.

Ainsi, il nous a été demandé de procéder au marquage au sol supplémentaire de plusieurs 30km/h et de supprimer les priorités de droite qui avaient été mises en place à la sortie privée des quartiers de Champ Petau et du Verger, celles-ci n'étant pas conformes à la réglementation.



Exemple de marquage au sol effectué



Ici, priorité de droite Champ Petau, à supprimer

Ces travaux ont été réalisés dans le courant de l'automne et la procédure de légalisation devrait se terminer au printemps 2023.

Signalisation

La fin des travaux de réhabilitation de la RC 501, dont il a été question plus haut, ont également nécessité la pose et le remplacement de divers panneaux de signalisation. Dans ce but, il a notamment été demandé à la Municipalité de nommer la zone industrielle située sur la parcelle 134, aux abords de la route cantonale.

Après réflexion et afin d'éviter toute confusion avec des lieux situés à proximité, la Municipalité a opté pour la *Zone industrielle Combron*, en référence au cours d'eau passant dans la forêt située à proximité.

Quant à l'aménagement du rond-point permettant une meilleure circulation entre les deux rangées de boxes, celui-ci devrait être réalisé courant 2023.



* * *

FORMATION

Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)

Composition. En 2022, la représentation de Bretigny-sur-Morrens au Comité directeur (Co-Dir) a été assurée par notre municipal M. Roger Ammann. Notre syndic, M. Markus Mooser, a poursuivi la présidence du Conseil intercommunal, dont le secrétariat a par ailleurs été pris en charge par Mme Nathalie Lüthi, habitante de notre Commune.

A noter également les représentations pour notre Commune de M. Christophe Paccaud à la commission de gestion et de Mme Seema Ney à la Commission ad hoc.



Voir les délégations en annexe à ce rapport.

Fonctionnement Pour assumer l'ensemble des tâches administratives, financières et de gestion du personnel liées à ses activités, l'ASICE peut compter sur une équipe administrative composée d'un poste de secrétaire à 60%, d'un poste de boursière à 40% et d'un poste administratif à 15%.

Jusqu'à-là, certaines tâches incombant à l'ASICE étaient déléguées à l'administration de l'Établissement primaire et secondaire de Cugy et environs (EPS), dans un souci d'efficacité et de simplification des procédures. Cette délégation faisait l'objet d'une convention entre l'ASICE et la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO). Toutefois, le Canton a informé le CoDir de sa décision de se départir de ces tâches, dès le 1er août 2022, impliquant un report de tâches et de responsabilités sur l'équipe administrative de l'ASICE.

Conscient de la nécessité de mettre en place une solution à long terme, le CoDir a mené une réflexion de fond quant à la gouvernance de l'ASICE. De là a émergé la nécessité de créer un nouveau poste de direction et de réformer la rémunération des membres du CoDir, avec une prise en charge des indemnités par l'ASICE et non plus par les Communes membres.

Accepté par le Conseil intercommunal, le poste de direction a été mis au concours à la fin de l'année, pour une entrée en fonction durant le premier semestre 2023.

Etablissement scolaire. Au 1^{er} octobre 2022, date de référence cantonale pour la répartition des frais d'écolage entre les différents établissements scolaires, l'effectif de l'établissement primaire et secondaire de Cugy et environs se monte à **1056 élèves**, dont 738 élèves primaires (1-8P) et 318 élèves au niveau secondaire (9-11S).

Pour Bretigny-sur-Morrens

84 élèves au primaire

44 élèves au secondaire

L'effectif du secteur secondaire est élevé, avec 318 élèves accueillis en 2022 alors qu'ils n'étaient que 287 en 2019 et 307 en 2021. Les grandes volées actuelles de 7-8P, avec plus d'une centaine d'élèves par volée, ne feront qu'amplifier cette pression sur les locaux du secondaire à court terme.

A noter qu'en lien avec le contexte géopolitique en Europe de l'Est, l'effectif de l'EPS a subi des variations plus importantes qu'à l'accoutumée. Une dizaine d'élèves ukrainiens ont ainsi été intégrés dans l'établissement au cours de l'année 2022.

Infrastructures scolaires. Pour l'année 2022-2023, les 738 élèves du secteur primaire sont répartis dans **42 classes** (soit une moyenne globale de 17.6 élèves par classe primaire), alors que les 318 élèves du secteur secondaires sont répartis dans 16 classes (soit environ 20 élèves par classe secondaire). Pour sa part, notre Commune met à disposition quatre salles de classe et une salle de rythmique dans le Collège de l'Ancien Battoir, ainsi qu'une salle spéciale dans la Maison de Ville, dédiée à l'enseignement des activités créatrices manuelles et textiles (ACM/ACT).

Pour Bretigny-sur-Morrens

72 élèves

4 classes

1 salle de rythmique

1 salle ACM/ACT

Entamé à l'automne 2021, le Plan de développement *Vision ASICE 2040* a été finalisé au printemps 2022 et présenté au Conseil intercommunal du 16 juin 2022. Prenant en compte l'évolution de l'organisation scolaire, la révision des planifications territoriales, ainsi que les projections démographiques, les résultats de ce plan de développement ont confirmé les besoins supplémentaires en infrastructures scolaires et parascolaires.

Le Comité de direction de l'ASICE a donc poursuivi son travail sur le projet d'extension du complexe scolaire du collège de La Combe et entamé une réflexion sur le développement des infrastructures pour le secteur primaire.

Transports scolaires. Durant l'année 2022, quatre véhicules de Car postal ont été nécessaires pour déplacer les élèves de 1P à 6P dans leurs lieux respectifs d'enclassement. Pour leur part, les élèves de 7P à 11P se déplacent au moyen des bus TL 54 et 60.

Un travail continu d'optimisation des transports a été opéré tout au long de l'année. S'agissant de la rentrée 2022-2023, les enclassements au lieu de résidence et au plus près du domicile ont été privilégiés, dans le respect des contraintes pédagogiques et en priorité pour les élèves de 1-4P, l'objectif étant de limiter les transports scolaires motorisés et d'encourager les déplacements à l'école à pied et à vélo, avec un retour positif sur les enjeux environnementaux, financiers et de santé publique.

Avec un taux de scolarisation à domicile des 1-4P passant de 84% lors de l'année scolaire 2021-2022 à 96% pour l'année scolaire 2022-2023, respectivement de 71% à 77% pour les 5-6P, l'objectif est atteint.

Surveillance aux arrêts de bus Afin d'assurer la sécurité des élèves entre l'arrivée/départ et le début/fin des cours, des surveillants de bus sont déployés sur les différents sites scolaires du secteur primaire où l'attente dépasse les 10 minutes (selon les recommandations de l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE Vaud). Apprécié autant par les parents que les chauffeurs, ce service répond à la responsabilité de surveillance incombant à l'ASICE durant ces périodes « tampons ».

Avec l'entrée en vigueur des nouvelles règles d'enclassement et la diminution des transports domicile-école, le nombre de surveillances a pu être réduit au second semestre 2022.

Scolarisation sur le lieu de domicile des 1P à 4P

84 % en 2021-2022

96 % en 2022-2023

Scolarisation sur le lieu de domicile des 5P à 6P

71 % en 2021-2022

77 % en 2022-2023



Plus d'informations sur www.asice.ch

Parascolaire

Bibliothèque scolaire et intercommunale

En 2022, la bibliothèque du collège de La Combe a déménagé dans un local de la Maison villageoise de Cugy, afin de libérer de l'espace d'enseignement au secteur secondaire.

Parmi ses activités, la bibliothèque a proposé diverses animations scolaires, ainsi qu'une palette d'activités et d'événements destinés au public : club de lecture, expositions, ateliers pour les tout-petits, spectacle, nuit du conte, etc. Ces événements sont régulièrement relayés sur l'agenda de notre site internet.



Programme des activités
www.bretigny.ch/agenda

Cantines Des cantines sont à disposition dans trois lieux distincts : au collège du Platane à Froideville et au Centre d'animation à Cugy pour les 7-8P, ainsi qu'au collège de La Combe pour les 9-11S. Les élèves de la 1P à la 6P sont pour leur part pris en charge par les Unités d'accueil pour les écoliers (UAPE) de leur commune respective, sur inscription.

En raison de la crise ukrainienne et de l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie, les fournisseurs ont annoncé plusieurs augmentations de prix au cours de l'année 2022. Ne voulant pas péjorer les familles le Comité de direction de l'ASICE a pris la décision de ne pas répercuter ces augmentations sur les prix de vente des repas. La question de la tarification sera néanmoins réévaluée pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Centre d'animation L'année 2022 a été une année de développement pour le Centre d'animation Le Repère du Haut-Talent, que ce soit en termes de personnel, d'appropriation des locaux ou de fréquentation. Depuis le mois de mars 2022, tous les élèves de la 7P à la 11S ont pu venir librement au Centre d'animation. Les effectifs sont passés de **180 enfants au mois de mai à 250 en novembre**, avec comme nouveauté pour ce second semestre 2022, la présence d'élèves du secteur secondaire. Face à cette augmentation de la fréquentation, l'équipe d'encadrement a été renforcée au cours de l'année. Outre un accueil libre agrémenté d'un goûter, différentes activités sont proposées telles que des jeux de société, des ateliers cuisine, des activités sportives en salle de gymnastique ou en extérieur, ou encore des activités créatrices ou manuelles.

Devoirs surveillés Des séances de devoirs surveillés sont proposées par l'ASICE au prix semestriel de CHF 60.-, pour autant qu'un minimum de quatre personnes en fassent la demande. La demande de cette prestation est en net recul par rapport à 2021, avec une diminution de plus de 31% du nombre d'enfants accueillis. Aucune plage horaire n'a été ouverte cette année dans notre Commune.



Association des Parents d'élèves Une nouvelle association de parents d'élèves, APE Haut-Talent, a vu le jour en 2022. Elle regroupe et représente les parents des élèves fréquentant l'Établissement primaire et secondaire de Cugy et Environs, dont les enfants viennent de Cugy, Froideville, Bretigny-sur-Morrens et Morrens.

Ayant les mêmes objectifs que l'APE du Mont-sur-Lausanne, de laquelle les parents de notre établissement faisaient auparavant partie, l'association cherche à promouvoir une collaboration efficace et un dialogue constructif entre les familles et les autorités scolaires et communales. Elle porte la voix des parents au niveau local et auprès des instances cantonales, via sa faîtière, l'APE Vaud.

Par ailleurs, l'APE Haut-Talent soutient les parents en leur fournissant des informations utiles et des conseils pour mieux comprendre le système scolaire. Elle propose aux adultes comme aux enfants des activités pour élargir leurs connaissances et renforcer leurs compétences.

Constituée lors d'une Assemblée qui a eu lieu à Cugy le 1^{er} décembre 2022, l'APE Haut-Talent est dirigée par un Comité de 9 personnes et a déjà 30 membres à son actif, dont certains anciens membres de l'APE du Mont.



Plus d'informations sur
www.ape-haut-talent.ch

* * *

JEUNESSE ET SPORT

Passeport Vacances

Après deux années plus compliquées liées au COVID, l'édition 2022 a pu se dérouler comme par le passé. Rappelons que le Passeport Vacances de la région lausannoise (APVRL) regroupe 36 communes et propose des activités de découverte aux jeunes de 9 à 15 ans réparties autour de quatre thèmes : nature et découverte, culture et jeux, création et cuisine, sport et mouvement.

Chaque Commune faisant partie de l'Association doit proposer au moins une activité.

Activités à Bretigny-sur-Morrens. En 2022, Bretigny-sur-Morrens a pu compter sur la participation de la LudoBib qui a organisé des activités créatrices et sur le Groupe d'éducation canine qui a proposé l'activité « Mon Compagnon

le chien ». Le Passeport traditionnel fait non seulement office de titre de transport durant la période choisie (2 semaines en juillet et/ou en août), mais il offre également la possibilité d'accéder gratuitement aux musées et piscines de la région et d'assister à 3 séances de cinéma. Une version destinée aux 13 à 15 ans (farniente), propose une formule allégée sans les activités.

Chaque année, il est possible de se procurer le passeport vacances à l'administration communale aux dates communiquées par le biais du site internet de la Commune et par tous ménages. En 2022, les ventes ont eu lieu du 30 mai au 10 juin.

Chiffres 2022

13 passeports vendus
(12 traditionnels/1 farniente)

2 activités proposées

1 représentant au comité



Plus d'informations sur www.apvrl.ch

Sport

Terrain de foot Cette année, le Mouvement du Centre, club de football, nous a annoncé vouloir mettre un terme à la Convention établie avec notre Commune, permettant à ses équipes de juniors de venir s'entraîner sur le terrain de notre Bretigny-sur-Morrens.

Les entraînements s'étant raréfiés depuis plusieurs années sur le terrain communal, c'est sans surprise que la Municipalité a pris acte de cette résiliation.

Soutien aux clubs sportifs Notre Commune verse annuellement un soutien financier aux différents clubs sportifs de la région ayant parmi leurs membres des jeunes habitant notre Village. La rétribution se fait sur demande sur la base d'une liste indiquant les enfants de notre Commune faisant partie du club.

* * *

SECURITE

Police

Le nom de notre Commune figure 71 fois dans les registres de la Police cantonale en 2022 contre 49 en 2021. A préciser que 2021 semble avoir été exceptionnellement calme, comme le montre le tableau ci-dessous. Les affaires liées aux troubles à la tranquillité/nuisance et au vol par effraction représentent la majorité des interventions.

L'augmentation significative entre 2021 et 2022 peut être corroborée par le nombre d'affaires pour lesquelles la Municipalité a également été contactée par les citoyennes/citoyens de notre village ou a directement été concernée.

Interventions			
2019	2020	2021	2022
66	74	49	71

Plus particulièrement, au mois d'octobre, des incivilités ont été commises au niveau des infrastructures communales : décrochage des volets de la Maison de Ville, miroir de circulation brisé au chemin de la Sibérie, lampe extérieure arrachée au Collège, allumage d'un feu sous le couvert de la buvette, etc. La Municipalité a porté plainte, mais les auteurs de ces faits n'ont pas été retrouvés.

Cet évènement a été suivi quelques semaines plus tard par des vols de vélos dans la nuit du 13 au 14 octobre 2022 au domicile de plusieurs habitants de la Commune et notamment au chemin des Oches.

Caméras de vidéosurveillance Dans son préavis 02/2022, présenté au Conseil général du mois de juin, la Municipalité faisait déjà part du nombre d'incivilités en constante augmentation. Face à cette situation, elle a donc décidé d'examiner la possibilité d'installer des caméras de vidéosurveillance, aux abords des conteneurs Molok à l'Eco-point de l'abri PCi dans un premier temps.

En effet, il est devenu récurrent que des déchets soient déposés en dehors des conteneurs, que des sacs non taxés finissent dans les ordures ménagères, ou que des déchets tels que de la viande, de la nourriture périmée, des boîtes de conserve ou autres soient jetés dans les conteneurs dédiés au compost.

Malgré les différents rappels effectués par le biais d'affiches à l'Eco-point et des flyers d'information à la population, le nombre de contrevenants ne cesse d'augmenter.

Malgré l'adhésion de notre Commune à la déchetterie de Cugy, la Municipalité souhaite conserver cette zone de dépose des déchets. Par conséquent et afin de remédier aux comportements peu scrupuleux d'une partie de la population, la solution des caméras de vidéosurveillance s'avère la plus pertinente, en regard notamment de l'expérience d'autres communes. Dans ce but, la Municipalité a donc élaboré son règlement ad hoc qui a été accepté par le Conseil général lors de sa séance du mois de juin et approuvé par le Conseil d'Etat le 14 août 2022

Un appel d'offres a été lancé auprès de trois prestataires. Toutefois, l'élaboration du budget 2023 a contraint la Municipalité à reporter l'installation de ces caméras. Dans l'intervalle, il est prévu d'intensifier la surveillance au niveau des horaires de dépôts dans les conteneurs, notamment la dépose du verre interdite les dimanches, jours fériés et de 20h à 7h00 tous les jours. Pour l'heure, seul ce site sera équipé de caméras lorsque les finances le permettront.

Poste mobile. Le poste mobile de gendarmerie a été présent à cinq reprises en 2022 à Bretigny-sur-Morrens. Ces passages sont l'occasion pour les représentants de l'ordre d'effectuer des patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal, de recueillir les éventuelles plaintes des citoyennes et citoyens, et de jouer un rôle préventif pour limiter les incivilités.

Les dates de présence du poste mobile sont annoncées sur notre site internet et affichées au pilier public.



www.bretigny.ch/actualites

Contrôles de vitesse Plusieurs contrôles de vitesse ont été réalisés par la Police cantonale sur notre territoire communal. Avec la fin des travaux de la RC 501 et la reprise de circulation entre Cugy et Bottens, un radar a été posé durant plusieurs jours courant août au niveau de l'arrêt de bus en direction de Bottens, sur le tronçon limité à 60 km/h. Cette mesure répond également à l'inquiétude de plusieurs parents, qui nous avaient fait part de la dangerosité du passage piétons à cet endroit, les véhicules arrivant à grande vitesse et ne s'arrêtant pas.

Avec la mise en place de la zone 30km/h et sur la base des relevés de notre radar pédagogique transmis à la gendarmerie, des contrôles de vitesses ont également été effectués à la rue du Village à la fin du mois d'août.

Les excès de vitesse étant toujours très nombreux en traversée de localité et à proximité de l'école, la Municipalité a décidé d'acquérir un deuxième radar pédagogique, qui contrairement au premier sera fixe et prendra place au niveau de l'administration communale. Cette installation est prévue en 2023.

Communauté yéniche Pour la troisième année consécutive, des membres de la Communauté yéniche se sont installés à proximité du terrain de football du 6 au 20 mai 2022. Comme pour les années précédentes, leur venue a été acceptée sous réserve de la signature préalable d'une Convention, réglant leur séjour et définissant un montant journalier de location du terrain.

Afin d'éviter l'arrivée d'un aussi grand groupe que l'année dernière, la Municipalité a limité le

nombre de caravanes ou camping-cars (10 véhicules). Le séjour s'est bien déroulé puisqu'il est même passé inaperçu pour une bonne partie de la population.

Stationnement Notre Commune rencontrant un certain nombre de problèmes au niveau du stationnement de longues durées de véhicules sur les parkings communaux, notamment à proximité du terrain de football, la Municipalité a décidé d'entamer une réflexion visant à établir un concept de stationnement sur l'ensemble du territoire communal.

Cette étude sera réalisée courant 2023 et la mise en place des mesures décidées devraient intervenir l'année suivante.

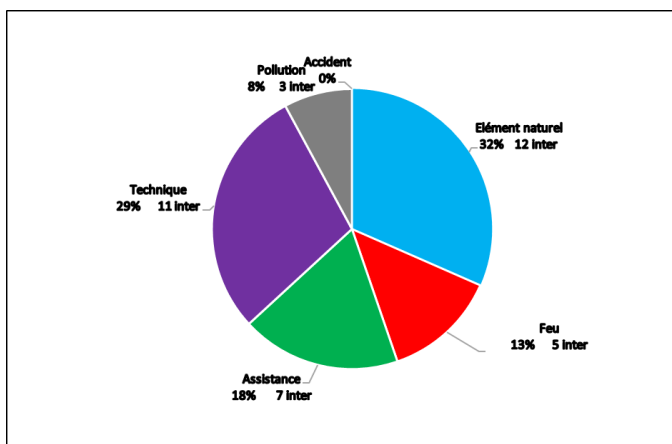
Service de défense contre l'incendie et le secours (SDIS)

L'année 2022 peut être considérée comme un retour à la normale, après deux années sous le signe du COVID.

38 interventions ont été enregistrées cette année dans notre secteur et se répartissent de la manière suivante :

Sur le territoire de notre Commune, le SDIS est intervenu pour des événements liés aux éléments naturels et au feu.

A noter également pour cette année 2022, la création d'une section Jeunes sapeurs pompier, composée de 15 jeunes âgés entre 8 et 14 ans. La relève semble ainsi assurée !



Protection civile

En 2022, l'Office régional de la protection civile a une nouvelle fois été fortement mis à contribution, malgré la diminution des effectifs due à la réforme de la Protection civile vaudoise et à l'application de la nouvelle Loi fédérale sur la protection de la population et sur la Protection civile. Alors que l'effectif se portait à 558 astreints en 2018, il s'élève à 283 fin 2022.

Au programme de l'année : de la planification d'exercices et des instructions, des répétitions, des entraînements, des introductions de nouveautés, des collaborations avec différents partenaires. L'ORPC a également été actif dans plusieurs communes pour effectuer des réfections de chemins, barriérages de forêts, aménagement d'un arborétum. Les astreints collaborent également avec des Etablissements médico-sociaux (EMS) pour accompagner les résidents lors de balades.



A cela s'ajoutent les activités habituelles au niveau logistique avec les essais de sirènes, les contrôles périodiques des abris, l'entretien du matériel, des constructions et des véhicules, qui garantissent le bon fonctionnement de l'Office régional.

Les astreints assistent également les Samaritains lors des campagnes de dons du sang et collaborent avec l'Association du Passeport Vacances en organisant des demi-journées de découvertes.

En 2022, la milice a également participé au bon déroulement du Tour de Romandie qui a fait escale à Echallens, ainsi que pour les deux journées de venue du Tour de France en Suisse, en apportant son aide logistique signalisation, installation, exploitation et conduite du poste de commandement sécurité de l'étape).

Cette année, l'ORPC totalise 258 jours de service pour des interventions en situation d'urgence en poursuivant son engagement COVID, en apportant son appui aux Communes lors des deux déclenchements de plan canicule et en collaborant avec la Préfecture dans la mise en place des mesures liées aux risques de pénurie énergétique, en administrant et exploitant notamment la cellule de crise préfectorale.

L'ORPC compte désormais sur l'engagement volontaire



* * *

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Enquêtes et autorisation municipales

Enquêtes. En 2022, 9 dossiers d'enquête nous ont été soumis contre 11 en 2020. Au vu du contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine et aux risques de pénurie en gaz, un nombre inhabituel de demandes concernant l'installation de pompes à chaleur air-eau (PAC) nous sont parvenues. Pour le reste, il s'agit essentiellement de projets de rénovation, d'aménagements extérieurs ou de mise en conformité.

9
dossiers de mise
à l'enquête

19
demandes
d'autorisations
municipales

Autorisations. Durant l'année 2022, 19 demandes d'autorisation ont été déposées à l'administration communale, contre 10 en 2021. La Municipalité a délivré 11 autorisations qui concernent majoritairement l'installation de panneaux solaires.

Les autorisations pour les dossiers restants concernent principalement des aménagements extérieurs minimes ou des rafraîchissements de façades.

Régularisation des Streetbox Au vu des entreprises et activités très diverses installées dans les boxes à la route de Bottens 3a et 3b et pour lesquelles la Municipalité n'a pas été informées, un suivi plus rigoureux sera mis en place courant 2023. Toutefois, une partie de ces halles ayant été vendues à différents propriétaires, plusieurs d'entre elles sont sous-louées, ce qui complique encore le suivi des aménagements qui ont été réalisés et des activités qui s'y passent.

Fin 2022, une quinzaine de boxes était régulée au niveau de la police des constructions sur les 67 en place.

Pour toutes les affaires liées aux dossiers de police des constructions, la Municipalité est accompagnée par le bureau **ABA Partenaires SA**.

* * *

BATIMENTS

Bâtiments communaux

Maison de Ville Locataires de la Maison de Ville et concierges de l'administration communale, de l'abri PCi et de l'école durant de nombreuses années, Mme et M. Oliveira Machado ont décidé de repartir dans leur pays d'origine, le Portugal, au début de l'été 2022. Au vu de ce déménagement, de petits travaux de rafraîchissements ont été effectués dans l'appartement de la Maison de Ville, afin que de nouveaux locataires puissent s'y installer. La Municipalité a néanmoins souhaité établir un contrat à durée déterminée, puisqu'elle envisage la rénovation complète de ce bâtiment, dans le but éventuel d'y installer les bureaux de l'administration.

Un avant-projet a été commandé à un bureau d'architectes, afin d'évaluer le potentiel offert par ce bâtiment et obtenir une estimation des coûts. La même démarche a été menée pour la rénovation du bâtiment abritant l'administration communale, afin d'y créer des logements ou bureaux. Cet avant-projet devrait être remis à la Municipalité courant 2023.

Nettoyages Le départ de Mme et M. Oliveira a impliqué un changement de prestataires pour les nettoyages de l'administration et de l'abri

PCi. La Municipalité a décidé de confier ce mandat à une entreprise du village, **PYT Maintenance**.

Face aux plaintes récurrentes des utilisatrices et utilisateurs du Collège et de la grande Salle, il a été décidé de mettre un terme au contrat qui nous liait à l'entreprise Clean Up depuis la rénovation du bâtiment. Afin d'éviter de multiplier les intervenants, ces nettoyages ont également été confiés à l'entreprise PYT Maintenance. Le changement est prévu pour le 1^{er} janvier 2023. Il en sera de même pour le bâtiment de la Maison de Ville, dès le mois d'août 2023, selon le délai de résiliation du contrat.

Gérance Aux niveaux des appartements situés dans le bâtiment communal, divers travaux ont été réalisés cette année, dont notamment la réfection des sols, peinture, changement de stores pour l'un d'entre eux. Certains appareils ménagers ont également nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée.

Le remplacement des vannes de radiateurs est prévu début 2023, permettant ainsi aux locataires de mieux gérer leur consommation.

ENVIRONNEMENT

Plan énergie climat communal (PECC)

Adopté par le Conseil général en 2021, plusieurs étapes ont été réalisées cette année en vue de l'élaboration du Plan énergie climat communal (PECC).

Pour rappel, le PECC offre aux communes désireuses de passer à l'action des pistes pour répondre, à leur échelle, aux enjeux énergétiques et climatiques. Il a pour but de faciliter le déploiement de plans climat cohérents pour les communes vaudoises, soucieuses de cette problématique.

Accompagnée dans cette démarche par le bureau **CSD Ingénieurs SA**, la Municipalité a établi sa demande de subvention auprès du Canton. Elle a également nommé une commission consultative qu'elle a rencontrée durant l'automne, afin de lui soumettre les premières réflexions entamées sur les actions à mener (10 actions obligatoires).



Voir la composition de la commission en fin de rapport

Pour la suite, il est prévu d'organiser une action participative, à laquelle toute la population sera conviée. Cet atelier se déroulera au printemps 2023 et permettra à la Municipalité de cibler les actions prioritaires à mettre en place, en fonction notamment des besoins et envies exprimés par les citoyennes et citoyens de notre Commune. Afin de respecter les délais fixés par le Canton, la Municipalité devra adopter son Plan énergie et climat communal en mai 2023.



* * *

INFORMATIQUE

Cybersécurité

Dès son entrée en fonction en juillet 2021, la nouvelle Municipalité avait entamé les démarches visant à la labellisation avec l'association **Cybersafe** en matière de cybersécurité. Après les changements urgents entrepris en 2021, la Municipalité a demandé à son prestataire principal, **OFISA Informatique SA**, de procéder à un état des lieux de l'infrastructure communal. Sur cette base, plusieurs failles ont été corrigées et il a été décidé d'acquérir des ordinateurs professionnels pour les membres de la Municipalité, afin d'unifier et simplifier les mesures de protection à entreprendre, tout en maintenant un parc informatique à jour.

Une fois cette étape franchie, des tests ont été effectués auprès de l'ensemble des employés et de la Municipalité, par le biais de plusieurs campagnes de *phishing* *bienveillante* (envoi de mails incitant le destinataire à cliquer sur des liens permettant ensuite le piratage des données). Dans l'ensemble, toutes les personnes concernées se sont montrées vigilantes et ont évité les pièges. Ces campagnes ont également permis de rappeler les bonnes pratiques permettant de distinguer un e-mail légitime d'un e-mail de phishing.



Toutefois et afin de se préparer aux conséquences d'une cyberattaque, un plan d'actions a également été établi. Celui-ci répertorie les premières mesures à mettre en place en cas d'attaque informatique, en indiquant les personnes responsables pour chaque action. Ce document fait partie des éléments obligatoires pour la labellisation et sera adopté par la Municipalité début 2023.

De même, une charte informatique, fixant les devoirs de l'employeur et des employés en matière d'accès et d'utilisation informatique, a été élaborée. Une fois approuvée par la Municipalité, celle-ci a été remise à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Commune, qui ont été invités à la signer, s'engageant ainsi à respecter les différentes règles y figurant.

Un premier audit a eu lieu le 13 décembre 2022, à la suite duquel quelques correctifs devront encore être apportés début 2023, avant la labellisation définitive.

* * *

MANIFESTATIONS ET SOCIÉTÉS LOCALES

Locations et événements officiels

Gestion des réservations Comme indiqué précédemment, avec le départ de M. Blatti à la fin de l'année 2021, il a été nécessaire d'engager une nouvelle personne en charge de la gestion des réservations de la Grande salle et de la buvette du foot. Mme Sylvie Cochard a donc débuté ses activités au 1^{er} juin 2022, comme déjà indiqué. Dans un premier temps et profitant du calme des vacances scolaires, elle a procédé à l'inventaire et à la réorganisation de tout le matériel disponible à la Grande salle (vaisselle, matériel de nettoyage, etc.).

Elle a ensuite pu se familiariser à la procédure mise en place pour chaque réservation, de la pré-réservation sur le calendrier du site internet de la Commune à la remise des clés et l'état des lieux d'entrée et de sortie, en passant par la réception et la vérification des contrats.

Au fil des réservations toujours plus nombreuses depuis la levée des restrictions COVID, de petits ajustements ont été nécessaires et d'autres interviendront encore très certainement à l'avenir.

Sociétés locales. Comme indiqué ci-dessus, la levée des restrictions sanitaires au printemps a rimé avec la reprise des manifestations. Mise à disposition de nos sociétés locales, la grande salle du Collège de l'Ancien Battoir a servi de lieu pour des événements variés.

Événements officiels. De même, la Municipalité a pu cette année reprendre le rythme des manifestations organisées annuellement, telles que la sortie des aînés, l'accueil des nouveaux habitants et la célébration des jeunes citoyens (voir chapitre Population).



Outre l'organisation de ces manifestations ponctuelles, la grande salle accueille hebdomadairement différents cours sportifs pour enfants et adultes, dont les horaires sont disponibles sur le site internet :

www.bretigny.ch/activites-sportives

Grande Salle 2022

9 réservations privées

22 réservations d'associations et sociétés locales

Buvette 2022

2 réservations privées

2 réservations d'associations et sociétés locales

Manifestations – Sociétés locales

28 janvier – Villages solidaires

Rendez-vous débat

1^{er} mars – Villages solidaires

Rendez-vous débat

20 mai – Villages solidaires

Rendez-vous débat

20 mai – Ludo-Bib

Soirée jeux

11 juin – Société de développement

Vide-grenier

25 juin – ManifABret

Festival ZicABret

1^{er} août – Société de développement

Fête nationale

10 septembre – Ludo-Bib

Portes ouvertes

9 et 10 septembre – Jeunesse

Wild Party

11 septembre - ManifABret

BikeABret

30 septembre – Ludo-Bib

Soirée jeux

30 septembre – Villages solidaires

Rendez-vous débat

29 octobre – Société de développement

Fête de la courge

5 novembre – Villages solidaires

Concert

11 novembre – Ludo-Bib

Soirée contes

18 novembre – Villages solidaires

Conférence

25 novembre – Ludo-Bib

Soirée jeux

25 novembre – Villages solidaires

Concert

26 novembre – Ludo-Bib

Soirée jeux

9 décembre – Villages solidaires

Concert

10 décembre – Société de développement

Marché de Noël

Evènements officiels

19 mai

Atelier de sensibilisation

2 juin

Cours BLS-AED

1^{er} septembre

Cours BLS-AED

10 novembre

Accueil des nouveaux habitants
Jeunes citoyennes et citoyens

PARCS ET PROMENADES

Place de jeux

Travaux de finition Comme annoncé dans le rapport de 2021, le tartan posé ayant révélé quelques semaines plus tard des défauts de mise en œuvre, l'entreprise a procédé à son remplacement au printemps 2022, avant l'arrivée des beaux jours.

Une fois ces travaux terminés, une séance de remise de chantier a eu lieu le mardi 12 juillet 2022 et a ainsi clôturé cette rénovation.



A noter que la Municipalité a pris note de la remarque émise lors d'une séance du Conseil général, mentionnant que la place manquait d'infrastructures pour les plus petits. Une réflexion a été menée à ce sujet et l'achat d'un élément de jeu supplémentaire avait été initialement prévu pour 2023. Toutefois, lors de l'établissement du budget, la Municipalité a décidé de reporter cet investissement.

L'espace entre les échelons montant au toboggan ayant également fait l'objet d'une remarque, la Municipalité après renseignement pris auprès du bureau en charge de la rénovation, a pu préciser qu'il s'agissait de mesures réglementaires visant la sécurité des plus jeunes.

Arbres

Tailles et élagages Régulièrement, la Municipalité se voit contrainte d'envoyer un rappel aux propriétaires d'arbres et de haies, afin que ceux procèdent à leur élagage, selon les dispositions légales en vigueur, notamment aux abords des routes et des trottoirs.

Afin que toutes les informations à ce sujet soient en permanence à disposition des propriétaires, une page internet a spécialement été créée.



[www.bretigny.ch
reglementation-taille-des-haies-
et-arbres](http://www.bretigny.ch/reglementation-taille-des-haies-et-arbres)

Pour sa part, la Commune a mandaté une entreprise spécialisée, établie dans notre Commune, qui a procédé en juin 2022 à l'élagage du tilleul situé au centre du village.

A noter encore que le règlement de classement communal des arbres devra être revu dans les cinq prochaines années, à la suite de l'adoption de la nouvelle législation cantonale.



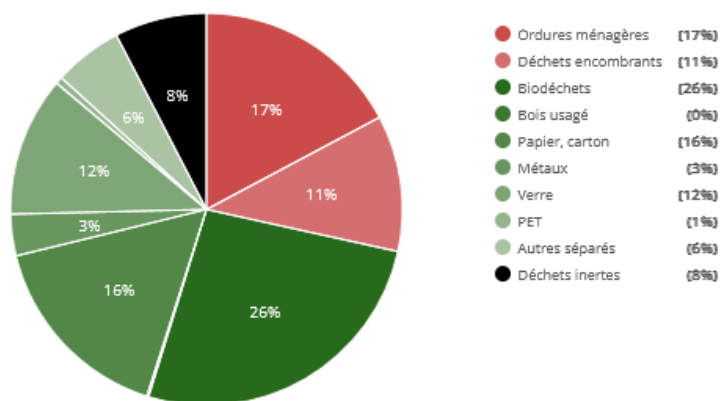
GESTION DES DECHETS

Eco-point et Déchetterie Praz-Faucon

Statistiques. Les communes vaudoises ont collecté 350'530 tonnes de déchets urbains. Le tonnage global de déchets est en recul par rapport à 2021 malgré l'augmentation de la population (+0.9%). Cela représente 421.7 kg de déchets par habitant en 2022.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des déchets urbains collectés dans nos communes en 2022, selon les statistiques fournies par Valorsa SA qui en assure le traitement. Le taux de collecte séparée qui correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets récoltés est de 64 %, la moyenne cantonale se situant à 58%.

Traitement des déchets. Depuis 1996, notre Commune bénéficie de la logistique de Valorsa SA pour la gestion globale des déchets incinérables et ordures ménagères. Actionnaire de la société, elle partage la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité. Le transport des déchets pour notre Commune est assuré par l'entreprise Henry Transports SA.



Taux de collecte séparée : 64.0 %

Eco-Point En plus de l'accès à la déchetterie de Praz-Faucon à Cugy depuis 2020, plusieurs conteneurs Molok sont à la disposition de la population à l'Eco-Point situé à la Rue de Maison de Ville, permettant de déposer les ordures ménagères, le verre, le carton, ainsi que le petit compost.

L'accès à ces conteneurs est libre, mais soumis à certains horaires. La plupart des utilisatrices et utilisateurs respecte ces dispositions, ainsi que la réglementation en matière des déchets pouvant être déposés et l'utilisation des sacs taxés. Toutefois, ces dernières années, nous devons constater une hausse des incivilités, déjà abordée dans le chapitre concernant l'installation de caméras de surveillance. Face à

cette situation, la Municipalité a procédé durant l'année à divers rappels auprès de la population concernant le tri des déchets, les horaires de dépose et des affiches ont également été ajoutées à l'Eco-Point. Néanmoins, le contrôle des cartes d'accès aux conteneurs Molok a démontré qu'un certain nombre de personnes contrevenait régulièrement à cette réglementation. Par conséquent et en attendant l'installation des caméras de surveillance, la Municipalité a décidé que dès janvier 2023, elle procéderait à des vérifications personnelles des dépôts et que les éventuels contrevenants seraient amendés. Ces dispositions ont été annoncées dans le flyer d'Informations à la population du mois d'octobre 2022.

DÉCHETTERIE	
Pour rappel, selon notre Règlement communal sur la gestion des déchets et la Directive communale 2022, les conteneurs Molok de l'Eco-Point situé à l'abri PCI sont accessibles aux horaires suivants :	
Type de déchets	Horaires
	Lundi au dimanche* De 7h00 à 20h00 *Mercredi d'éviter de déposer vos déchets le dimanche, les jours fériés et en dehors de ces heures
	Lundi au samedi* De 7h00 à 20h00 *La dépose du verre est INTERDITE en dehors de ces jours et horaires.
	Lundi au dimanche* De 7h00 à 20h00 *Mercredi d'éviter de déposer vos déchets le dimanche, les jours fériés et en dehors de ces heures
	Lundi au dimanche* De 7h00 à 20h00 *Mercredi d'éviter de déposer vos déchets le dimanche, les jours fériés et en dehors de ces heures
A la suite de diverses plaintes et par respect pour le voisinage, des contrôles d'accès, au moyen du logiciel des cartes de déchetterie, seront désormais régulièrement effectués. Tout contrevenant est passible d'une amende de CHF 100.- à CHF 200.-, selon le type d'infraction. Par ailleurs, nous rappelons que le papier/carton, le verre et les déchets de cuisine sont à apporter prioritairement à la déchetterie de Cugy.	

AFFAIRES SOCIALES

Santé publique

ARASPE

Souvent bien méconnue de la population, l'Association régionale de l'action sociale Prilly Echallens (ARASPE) offre des prestations d'aides financières et d'assurances sociales, de l'appui social (conseil personnalisé et orientation) et administratif (gestions des papiers administratifs). Deux bureaux sont à disposition de la population, le Centre social régional et l'Agence d'assurances sociales.

Centre social régional (CSR)

- Est compétent pour l'octroi d'une aide financière (revenu d'insertion)
- Offre un accompagnement de soutien adapté
- Propose une large palette de mesures d'insertion personnalisées



Les informations de l'ARASPE sont régulièrement relayées par notre Commune, via le flyer d'informations à la population ou dans les actualités de notre site internet.

Au mois de novembre 2022, l'ARASPE a également organisé des soirées spéciales afin de renseigner la population sur les impacts financiers de la forte hausse des primes d'assurance-maladie prévue en 2023. Des professionnels étaient là pour répondre aux interrogations des participantes :

- Comment diminuer l'impact sur mon budget ?
- Comment optimiser ma couverture de base ?
- Comment changer d'assureur maladie ?
- Comment demander un subside à l'assurance-maladie ?

Agence d'assurances sociales

Renseigne et accompagne dans les démarches d'obtention de prestation d'assurances sociales (rente AVS, de veuvage, d'orphelin, subside assurance-maladie, prestations complémentaires, allocations familiales, etc.)

Service d'aide à la famille (SAF)

A la recherche de bénévoles et de personnes disposées à s'impliquer davantage au sein de l'Association, le Service d'aide à la famille a mis en place, en 2022, une campagne de communication visant à mieux faire connaître ses activités et ses services.

Pour rappel, ce service a pour but de venir en aide et soutenir toutes les personnes qui en éprouvent le besoin et qui rencontrent des difficultés dans l'organisation de leur déplacement, en favorisant les contacts humains. Les principales prestations offertes sont :

- Effectuer des transports, occasionnellement ou régulièrement, pour vous amener chez votre médecin, à l'hôpital, lors de rendez-vous de physiothérapie ou chez le dentiste, ou à tout autre endroit où vous devez vous rendre.
- Accompagner des personnes lors de leurs achats.



Une page internet a également été créée sur notre site www.bretigny.ch/service-d-aide-a-la-famille-saf

SAF
service d'aide à la famille

Notre objectif
Venir en aide aux personnes et familles en favorisant les contacts humains.

Comment ?
Que ce soit occasionnel ou régulier, nous effectuons des **transports** pour vous accompagner lors de vos courses, vous amener à vos rendez-vous médicaux ou à tout autre endroit où vous devez vous rendre.

Pour qui ?
Tous les habitants des communes du Mont, Cugy, Froideville, Morrens et Bretigny.

Combien ça coûte ?
L'utilisateur paie les kilomètres de la course, en plus d'une cotisation annuelle de 25.-

Le SAF en chiffres
En 2021, par exemple, ce sont **963 transports** qui ont été effectués par des bénévoles ce qui correspond à **16 759 km**

Comment en bénéficier ?
Faites votre demande de transport en appelant le **076 423 45 47**
C'est simple et strictement confidentiel !

Vous voulez nous soutenir ?
Faites un don
Adhérez en tant que membre (25.-/an)
Devenez bénévole

C'est grâce à toutes ces contributions que le SAF peut continuer à proposer ses services !

+ d'infos :
076 427 66 24

Une vingtaine de **bénévoles**, issus de nos 5 communes effectuent les transports

Rejoignez-nous !

En tant que bénévole, le SAF vous dédommage pour l'intégralité des kilomètres parcourus lors d'une course

Villages solidaires

Pour rappel, le projet *Villages solidaires*, né en 2019 au sein de notre Commune et celle de Cugy, vise à créer des liens sociaux, en priorité parmi les seniors. Bien que s'adressant principalement aux plus de 55 ans, ce projet se veut intergénérationnel. Il est ouvert à toutes et tous. En 2022, *Villages solidaires* est arrivé dans sa phase de réalisation, dont deux étapes ont été significatives : le choix d'un nom pour cette association en devenir et l'inauguration d'un lieu de rencontres.

Ainsi, le 13 mai 2022, les *Villages solidaires* ont pu inaugurer leur *Local*, situé dans le bâtiment de la Cavenettaz à Cugy et mis gracieusement à disposition par la Commune de Cugy. Au fil des mois ce lieu est devenu un point de rencontre incontournable, ouvert tous les vendredis matins pour un café et selon les besoins pour une discussion, la préparation des activités à venir, etc.



Lors de cet évènement, les membres du groupe habitants ont par ailleurs révélé le nom choisi pour la future association, à savoir *Talents solidaires*, en référence au cours d'eau conjoint de nos deux Communes et aux nombreux talents des acteurs faisant vivre ce projet.

2023 sera l'année de la phase d'autonomisation, avec notamment la constitution d'une association qui sera appelée à vivre de ses propres ailes.

Au cours de cette année, l'offre des activités proposées par Talents solidaires s'est encore étoffée. Le calendrier mensuel, impressionnant de par le nombre d'activités proposées, est publié chaque début de mois sur le site internet de la Commune. Il est également possible de se procurer une version papier, sur demande, à l'administration communale.



www.bretigny.ch/talents-solidaires

Entraide familial et accueil de jour des enfants (EFAJE)

Rappelons que l'association regroupe l'accueil familial de jour, l'accueil préscolaire (garderies) et l'accueil parascolaire (unité d'accueil pour écoliers, UAPE) pour les enfants du Gros-de-Vaud.

Répondre aux besoins des familles, mettre en place les conditions cadres permettant d'accueillir les enfants et limiter les dépenses publiques sont les défis relevés par l'EFAJE. Ainsi, en 2022, 66 places supplémentaires ont été créées en accueil collectif dans la région.

Le nombre d'enfants domiciliés à Bretigny-sur-Morrens et accueillis dans l'une ou l'autre des structures est en constante augmentation comme le montrent les chiffres ci-dessous :

Enfants de Bretigny-sur-Morrens, fréquentant une structure d'accueil	
2022	59
2021	54
2020	53
2019	51
2018	44

A préciser que le nombre d'enfants accueillis n'est pas forcément significatif des heures consommées. Ainsi, un enfant fréquentant une structure de manière soutenue peut faire plus d'heures d'accueil que l'addition des heures de deux autres enfants.

Nombre d'heures « consommées » pour Bretigny-sur-Morrens, par secteur					
	2018	2019	2020	2021	2022
Accueil familial	3'082	4'119	3'144	1'615	1'342
Accueil pré-scolaire	14'501	14'150	12'930	14'748	20'133
Accueil para-scolaire	14'568	17'148	14'534	19'559	21'508

Structures de l'EFAJE
75 accueillant·e·s de jour
8 structures préscolaires
20 structures parascolaires

Alors que le nombre d'heures d'accueil en milieu familial a diminué de 2.9 % entre 2021 et 2022, celles en accueil préscolaire et parascolaire ont augmenté, respectivement de 8.4 % et 5.3 %. Cette tendance reflète également la situation dans notre Commune, comme le montre le tableau ci-dessous.

Postulat En décembre 2022, lors de la présentation du budget communal 2023, la Commission des finances a déposé un postulat, faisant part de ses inquiétudes quant à la gestion financière de l'EFAJE, étant donné l'augmentation importante des charges liées à ce poste pour notre Commune.

Ce sentiment d'inquiétude ayant été relayé par d'autres Communes, l'association a entamé une démarche visant à clarifier certains aspects organisationnels, renforcer sa bonne gouvernance et recréer la confiance de ses membres et de son comité.

Les résultats de cette démarche seront présentés aux Communes début 2023.



Plus d'informations sur www.efaje.ch

* * *

POPULATION

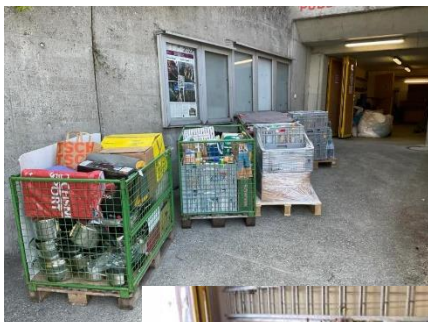
Accueil des nouveaux habitants et jeunes citoyens

L'accueil des nouveaux habitants et la célébration des jeunes citoyennes et citoyens a eu lieu le 10 novembre 2022. Environ 56 personnes ont reçu une invitation, dont 6 jeunes. Organisé à la Grande salle du Collège de l'Ancien Battoir, cet évènement a finalement réuni 20 nouveaux habitants et 3 jeunes qui avaient ou allaient fêter leurs 18 ans dans l'année.

La Municipalité tient à saluer ici les 14 sociétés et associations locales, ainsi que les paroisses catholiques et protestantes qui ont répondu présentes à cette soirée et qui présentent toujours avec beaucoup d'enthousiasme leurs services et activités.

Cet évènement est aussi l'occasion de mettre à jour le livret de présentation des sociétés et activités locales, remis à chaque nouvel habitant.

Celui-ci est également disponible au format PDF sur le site internet de la Commune, www.bretigny.ch/societeslocales ou peut être demandé en format papier à l'administration communale.



Guerre en Ukraine

Accueil de réfugiés Comme évoqué au début de ce rapport, le déclenchement de la guerre en Ukraine a provoqué un afflux de réfugiés durant le printemps 2022. Face à cette situation, les Communes ont reçu une série de communications et de mesures à mettre en place pour informer la population et répertorier les foyers disposés à recevoir des personnes fuyant la guerre. A notre connaissance, une famille de notre village a accueilli durant plusieurs semaines une mère de famille et son enfant. D'autres se sont aussi annoncées, mais n'ont finalement pas eu de réfugiés à accueillir.

Notre Commune a également collaboré à la récolte de matériel, organisée par l'entreprise Blanc Transports SA à Mézières. La collecte qui a eu lieu le 27 avril 2022 a une fois de plus démontré le bel élan de solidarité dont nos habitants savent faire preuve. La Municipalité remercie ici toutes les personnes qui ont participé à cette initiative et l'entreprise qui s'est portée volontaire pour acheminer sur place le matériel de première nécessité.

Sortie des aînés

La sortie des aînés devait en principe avoir lieu durant l'automne. Toutefois, un contretemps, lié à l'organisation et à l'activité choisie, a contraint la Municipalité à reporter cet événement au printemps 2023. Les personnes concernées ont été informées, par le biais du tous ménages d'Informations à la population du mois d'octobre et lors de la séance du Conseil général, ayant eu lieu ce même mois.



Plan canicule

Cette année, le plan canicule a été déclenché à deux reprises durant l'été, soit du 17 au 21 juin et du 18 au 20 juillet 2022. Pour rappel, cette décision est du ressort de l'Etat et intervient lorsque les températures diurnes et nocturnes restent élevées durant 3 jours consécutifs. En amont, la liste des personnes de plus de 75 ans domiciliées dans le Commune est établie par la secrétaire municipale et la préposée au Contrôle des habitants, en collaboration avec le Centre médico-social (CMS), qui nous communique les suivis effectués par leurs services. Mesdames Miriam Suffrin et Cathy Mooser ont accepté cette année d'effectuer le suivi en cas de déclenchement du plan canicule. Leur mission consistait à prendre contact avec les personnes vulnérables, pour s'assurer qu'elles vont bien et leur rappeler les bons gestes à adopter pour ne pas souffrir du chaud. Une visite à domicile pouvait aussi être organisée si les personnes le souhaitaient.

La Municipalité remercie Mmes Suffrin et Mooser pour leur implication et leur précieuse aide dans cette opération

Défibrillateur

A la suite de l'installation d'un défibrillateur au Collège de l'Ancien Battoir, il semblait important que notre Commune dispose, sur son territoire, d'un certain nombre de personnes formées à son utilisation. Dans ce but, un atelier de sensibilisation, auquel toute la population était conviée, a été organisé lieu le 19 mai 2022. Trente personnes ont participé à cette soirée, qui avaient pour objectifs de :

- Pouvoir identifier un arrêt cardiaque
- Se familiariser avec le défibrillateur
- D'avoir les bons réflexes
- De savoir réagir en attendant les secours
- D'estimer son aptitude/sa volonté à suivre la formation de réanimation. A l'issue de ce cours, organisé par la secrétaire municipale en collaboration avec la société Emergency

Training Center, les 30 personnes présentes ont pu, selon leur souhait, s'inscrire à l'une des deux formations BLS-AED (mesure de réanimation de base et défibrillation automatique externe) proposées et offertes par la Commune. Ces deux formations ont accueilli 8 personnes le 2 juin et 24 personnes le 1^{er} septembre. Durant trois heures, les participants ont appris à reconnaître les premiers signes d'un arrêt cardio-respiratoire, à adopter les gestes réflexes, à pratiquer un massage cardiaque et finalement à utiliser un défibrillateur.

A l'issue de cette formation, toutes et tous ont obtenu un certificat de premier répondant (first responder), permettant de s'inscrire sur l'application et ainsi pouvoir intervenir en cas d'urgence de ce type.

EGLISES

Paroisse réformée

Cette année, les liens avec la paroisse réformée ont été renforcés, grâce notamment à la participation de la pasteure Brigitte Vulliamy au groupe ressources de Talents solidaires et à l'accueil des nouveaux habitants évoqué plus haut. Nous ne pouvons que saluer cette volonté de rapprochement avec notre Commune.

CONCLUSION

Préavis n° 01/2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Etant donné ce qui précède, la Municipalité vous prie de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général

- Vu - le préavis municipal n°01/2023 (rapport de gestion 2022 de la Municipalité et comptes de l'exercice 2022) ;
- Oui - le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

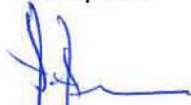
décide

1. d'approuver le présent rapport de gestion 2022
2. d'adopter les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils sont présentés, soit :
 - a) le compte d'exploitation de la bourse communale ;
 - b) le bilan.
3. de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour sa gestion 2022.

Adopté en séance de Municipalité le 17 avril 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic


M. MOOSER



La Secrétaire


M. JEANNIN

Annexes : Rapport de la fiduciaire et Comptes de fonctionnement par chapitre

INDEX DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS 2021-2026

COMMISSIONS MUNICIPALES – Législature 2021 - 2026

COMMISSION DE POLICE

Présidence	M. Roger AMMANN
Suppléant à la présidence	M. Maxime MEIER
Secrétariat	M. Eric GEIGER

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME

Présidence	M. Pierre-Alain MARMILLOD
Mandataire ABA	M. Alexandre BUDRY
Représentant municipal	M. Maxime MEIER (voix consultative)
Membres	Mme Sandra SCHÜTZ M. Yves CHATELAN M. Yann JEANNIN M. Arnold OTTONIN

COMMISSION DE SALUBRITE

Corps médical	Dr Frédéric ANEX
Représentants municipaux	M. Roger AMMANN M. Maxime MEIER

COMMISSION REGIONALE DU DEVELOPPEMENT DU NORD LAUSANNOIS

Présidence	M. Pierre-Alain MARMILLOD
Membres	M. Markus MOOSER (voix consultative) M. Arnold OTTONIN Mme Sandra SCHÜTZ

COMMISSION PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL

Membres	Mme Christiane BALLY Mme Céline HUNZIKER Mme Andrée RESIN M. Antony BOTTINI M. Maxime FAVRE
---------	---

CONSEIL GENERAL – Législature 2021 - 2026

BUREAU

Présidence	M. Arnold OTTONIN
Vice-Présidence	M. Christophe ULDRY
Scrutateurs	M. Yves ROURE M. Loris RAMUZ
Scrutateurs suppléants	Mme Esther BAGAZZI M. Denis PIDOUX

SECRETARIAT

Secrétaire	Mme Anne-Claire THARIN-RACINE
Secrétaire suppléant	Mme Nathalie LÜTHI

COMMISSIONS DU CONSEIL GENERAL- Législature 2021 - 2026

COMMISSION DES FINANCES

1^{er} membre M. Frank BOTTINI
M. Marc HEUSCHKEL
M. Philippe GAILLARD
Suppléance Mme Christiane BALLY

COMMISSION DE GESTION

1^{er} membre M. Laurent JAGGI
Mme Caroline SALE
M. Sylvain IOSET
Suppléance Mme Nathalie LÜTHI

COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS ET DE TAXES

1^{er} membre M. Serge CRUCHON
Mme Marie-Claude NUSSLE
Mme Francine RAYMONDON
Suppléance Mme Françoise OTTONIN

COMMISSIONS THEMATIQUES nommées par le Conseil général

COMMISSION TECHNIQUE

1^{er} membre M. Yann JEANNIN
Mme Karen BRUNISSO
M. Denis PIDOUX
Suppléance M. Serge CRUCHON
M. Maxime FAVRE

COMMISSION RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION (dès le 01.10.2019)

1^{er} membre M. Patrick CSIKOS
Mme Marie-Claude NUSSLE
M. Andreas IMHOF
Mme Marlène REYMOND
M. Yann JEANNIN

COMMISSION « VILLAGES SOLIDAIRES » (dès septembre 2019)

1^{er} membre Mme Cathy MOOSER
Mme Marie-Claude NUSSLE
M. Bernhard BÜCHLER

DELEGATIONS DIVERSES

Approvisionnement économique du pays (AEP)

M. Roger AMMANN
Mme Nicole BOVAY

Association régionale pour l'action sociale dans la région R.A.S. Prilly-Echallens (A.R.A.S.P.E.)

Mme Stéphanie ROCHE

Contrôle des chantiers et prévention des accidents

M. Pierre-Alain MARMILLOD

Contrôle des citernes

M. Jean-Daniel COCHARD

Délégués à la CIP

M. Markus MOOSER (employeur), Mme Melchiade JEANNIN (assurés)

Espaces verts

M. Maxime MEIER, M. Jean-Daniel COCHARD (suppléant)

Lausanne-Région

M. Markus MOOSER, M. Maxime MEIER

Région Gros-de-Vaud

M. Markus MOOSER (délégué municipal), Mme Francine RAYMONDON (déléguée Conseil général), M. Urs LAUPER (délégué Conseil général)

Service d'aide à la famille

Mme Stéphanie ROCHE

Service d'aide familiale du Mont-sur-Lausanne

Mme Stéphanie ROCHE

Service dentaire intercommunal

Mme Stéphanie ROCHE

Transports publics de la région lausannoise

M. Markus MOOSER

Vidange et entretien des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères et industrielles

M. Jean-Daniel COCHARD

Ecoles / Association Intercommunale ASICE

Comité de direction

M. Roger AMMANN

Conseil intercommunal

Mme Stéphanie ROCHE, M. Markus MOOSER

Mme Seema NEY, Mme Dorothee LEBEGUE,

M. Christophe PACCAUD

Suppléante

Mme Audrey JAGGI

Conseil d'établissement

M. Roger AMMANN, Mme Amélie IOSET,

M. Christophe PACCAUD

EFAJE – Association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour des enfants

Délégation fixe

M. Roger AMMANN, Mme Stéphanie ROCHE (remplacante)

Délégation du Conseil général

Mme Seema NEY, Mme Françoise OTTONIN, Mme Dorothee LEBEGUE (suppléante)

Epuration / Association Intercommunale A.E.T.

Comité de direction

M. Jean-Daniel COCHARD

Délégation fixe

M. Maxime MEIER, M. Markus MOOSER

Délégation du Conseil général

M. Julien ALTMANN, M. Urs LAUPER

Protection civile / Association Intercommunale PCI

Conseil intercommunal

M. Roger AMMANN

Défense incendie / Association Intercommunale SDIS

Comité de direction

M. Roger AMMANN

Conseil intercommunal

M. Maxime MEIER, M. Eric GEIGER,

Suppléants

M. Jean-Daniel COCHARD, M. Hubert REYMOND

Préposé agricole

M. Dominique LONGCHAMP, rte du Talent 21, 1042 Malapalud, 079 469 55 62 v.d.longchamp@bluewin.ch